

**COMITÉ DE SAGES INSTITUÉ PAR LA
PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ITALIENNE**

LAURA BOLDRINI

Rapport final

ÉTAT ET PERSPECTIVES DE L'UNION EUROPÉENNE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le 27 février 2017

INTRODUCTION

Du 12 février au 31 août 2016 s'est déroulée la **consultation publique** intitulée « *L'état et les perspectives de l'Union européenne* »¹, promue par la Présidente de la Chambre des députés italienne, Laura Boldrini, et axée sur les thèmes de la **Déclaration « Plus d'intégration européenne : le chemin à parcourir »**. Cette Déclaration, visant à donner une nouvelle impulsion à l'intégration européenne, a été signée le 14 septembre 2015 à Montecitorio par les présidents des Chambres basses d'Italie, de France, d'Allemagne et du Parlement du Luxembourg, auxquels se sont ajoutés par la suite les Présidents des Assemblées parlementaires de neuf autres États membres de l'Union européenne (UE) pour un total de quinze présidents signataires.

Cette consultation s'adressait aux citoyennes et aux citoyens italiens, pour leur donner la possibilité d'exprimer une opinion sur l'Union européenne, sur ses avantages et désavantages, sur les résultats et sur les perspectives. Pour résumer, 77 % des gens qui ont répondu (environ 10 500 personnes) estiment que l'Union a assuré une série d'avantages considérables, parmi lesquels la paix et la stabilité en Europe, la libre circulation des personnes, de plus importants échanges culturels et de formation. Toutefois, la majorité pense que l'intervention de l'Union européenne a été inadéquate par rapport à certains thèmes très importants tels que : la gestion des flux migratoires ; le soutien à la croissance économique et à l'emploi durant la crise financière mondiale ; la réduction des inégalités. En outre, nombreux sont ceux qui considèrent que l'Union doit faire davantage dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme internationaux, et se doter également d'une réelle et visible politique extérieure de sécurité et de défense. D'après l'opinion prédominante, pour être plus efficace l'Union devrait avoir des compétences plus claires et compréhensibles, des instruments d'action moins complexes. Ceux-ci permettraient une coordination efficace entre les États membres par le biais de décisions plus transparentes et démocratiques, prises quand elles sont réellement nécessaires. Il est significatif de noter que 68,7 % des personnes qui ont répondu indiquent que, dans ce but, il faudrait changer le système de l'Union européenne, qui devrait évoluer vers un système fédéral.

Pour donner une suite à cette consultation, la Présidente de la Chambre a mis en place un **Comité d'experts indépendants**, ayant des compétences dans différents domaines, juridiques, politiques, économiques, sociaux et de communication de la construction européenne. Ce Comité est formé par Pier Virgilio Dastoli, président du Mouvement Européen en Italie et rapporteur du

¹ <http://www.lauraboldrini.it/news/sette-domande-per-leuropa-luci-e-ombre-sul-futuro-dellunione/>

Comité ; Tiziana Di Simone et Eva Giovannini, journalistes de la Radio-télévision italienne ; Simone Fissolo, président de la Gioventù Federalista Europea (section italienne des Jeunes Européens Fédéralistes) ; Enrico Giovannini, professeur titulaire de Statistique économique à l'Université de Rome « Tor Vergata » ; Enzo Moavero Milanesi, directeur de la School of Law de l'Université LUISS et président du Comité ; Arianna Montanari, professeure titulaire de Sociologie des phénomènes politiques à l'Université de Rome « La Sapienza ».

La création du Comité a été annoncée par la Présidente Boldrini au cours de la conférence de presse du 21 septembre 2016, durant laquelle ont été présentés les résultats de la consultation publique. Au Comité a été attribuée la tâche d'analyser les résultats de la consultation, en évaluant les motivations des positions relevées, et de faire des propositions sur des interventions pouvant répondre aux instances des citoyennes et des citoyens et aux objectifs indiqués dans la Déclaration de septembre 2015. À cet égard, il a été demandé au Comité d'envisager des actions pouvant déjà être prises sur la base des Traités en vigueur et de suggérer les étapes pour procéder, le moment venu, à une modification des Traités et à une réforme plus générale du système de l'Union européenne, dans le but de relancer et de renforcer de manière incisive le processus d'intégration européenne.

La Présidente Boldrini a invité le Comité à présenter un rapport d'ici le mois de février 2017, en vue également de définir des propositions que la Présidente veut soumettre à ses collègues des Parlements des pays de l'Union européenne à l'occasion d'une Conférence interparlementaire, prévue le 17 mars 2017 à Montecitorio, à la veille des célébrations pour le 60^e anniversaire des Traités de Rome.

Le présent rapport est le résultat de **choix intentionnellement sélectifs et il se subdivise en quatre parties.**

Dans la **première** (« L'Europe, d'hier à aujourd'hui ») sont rappelés quelques-uns des **principaux résultats obtenus dans la construction européenne** aux cours des soixante dernières années et on analyse l'état actuel de l'Union, également à la lumière des grandes transformations en cours, en Europe et dans le monde, sur le plan économique, social et politique.

La **deuxième partie** (« Prendre conscience de l'identité européenne commune ») est consacrée au thème de l'*identité européenne*, qui existe et dont nous ne nous rendons parfois pas tout à fait compte ; si nous n'en prenons pas conscience et nous ne la renforçons pas, tout projet futur apparaît velléitaire, surtout une transition vers une fédération, comme cela avait été préconisé initialement : c'est pour cette raison que l'on avance des

propositions concrètes et praticables pour faire en sorte que cette *identité commune* soit davantage perçue et pour la renforcer.

La **troisième partie** (« Répondre rapidement aux demandes des Européens sans modifier les Traités actuels ») affronte les **trois défis** – économie, migrations, sécurité – que les citoyennes et les citoyens qui ont répondu à la consultation indiquent comme les plus urgents et pour lesquels ils voudraient voir des initiatives plus efficaces de l'Union. Quelques pistes concrètes sont proposées pour jeter les bases de solutions valables qui ne nécessitent pas de modifications des Traités en vigueur.

Enfin, la **quatrième partie** (« Lancer la réforme de l'Union européenne »), résume les **principaux inconvénients de l'actuel système** de l'Union. En déclarant une préférence explicite pour la création d'une Communauté fédérale, elle propose une méthode de travail, un parcours possible qui implique véritablement l'opinion publique dans les États membres et dans leurs régions, et qui implique également leurs respectives instances de la démocratie représentative et celles de l'Union actuelle.

1. L'EUROPE, D'HIER À AUJOURD'HUI

Le processus d'intégration européenne prend forme et substance avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), en 1951. Le 25 mars 1957, naissent la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa), projetées de manière clairvoyante vers des réalisations communes graduelles. Au cours des années, bien que ne mettant en œuvre qu'une partie des souhaits initiaux d'unité européenne, ont été accrus les domaines de coopération étroite et d'action commune. Notamment, les États membres, passés progressivement de six à vingt-huit, sont devenus de plus en plus interdépendants et ont appris à partager des règles, des systèmes institutionnels, administratifs et juridictionnels.

Incontestablement, il y a eu des crises périodiques, mais dans l'ensemble la dénommée « méthode de l'engrenage » théorisée par Jean Monnet sur la base d'un modèle défini « fonctionnaliste »² a œuvré efficacement. Il s'agit de l'idée que, pour avancer dans l'intégration, il est nécessaire de surmonter les particularismes des différentes visions politiques des gouvernements nationaux et donner la priorité aux intérêts communs, en les basant sur des

² D'après le modèle fonctionnaliste il faut, pour surmonter les résistances nationales et « souverainistes », développer graduellement la coopération entre les États dans des fonctions ou des secteurs limités de l'activité étatique normale, en augmentant au fur et à mesure leur nombre et leur intensité, afin de réaliser un transfert progressif de souveraineté, du niveau national à la dimension supranationale.

propositions élaborées par une autorité européenne (la Commission), indépendante des États membres. C'est pour cette raison qu'ont été promulguées des normes et adoptées des décisions au sein d'instances communes où sont représentés tous les peuples et tous les gouvernements des pays membres, d'abord de la Communauté et, ensuite, de l'Union.

Ainsi, autour d'initiatives et de normes très concrètes, un système articulé a été bâti et il a assuré, durant des décennies, un accroissement diffus du bien-être collectif dans la collaboration réciproque. Ainsi, un nombre croissant d'Européens a vu s'affermir une transformation dans sa conscience traditionnelle et s'accroître un sentiment positif lié à l'opportunité de cohabiter, coopérer, progresser ensemble et de considérer ses voisins, au-delà des frontières, comme des amis et non comme des ennemis potentiels. Même de nombreuses forces politiques, initialement hostiles au projet européen, y sont devenues favorables et, surtout, le monde de l'économie et du travail a compris pleinement sa valeur ajoutée.

Les **avantages économiques et sociaux** de l'intégration ont été incalculables, également pour l'Italie. Il suffit de penser aux occasions d'accès aux marchés européens pour les P.M.I., à l'explosion du tourisme intra-européen bien avant celui lié à la mondialisation. Pour les consommateurs, c'est-à-dire pour les citoyennes et les citoyens, l'Union européenne a signifié la protection contre des pratiques monopolistiques visant à l'exploitation de positions dominantes, l'amélioration des standards qualitatifs des produits et de la santé. Des occasions extraordinaires, impensables il y a trente ans, de mobilité pour les études et le travail ont été créées pour des millions de personnes, non seulement pour les jeunes. Et nous pourrions continuer la liste, sans parler de la plus longue période de paix des derniers siècles dont les pays membres de l'Union européenne ont bénéficié ou de l'intégration, basée sur des valeurs européennes, de pays qui, il y a encore vingt-cinq ans, se livraient une guerre fratricide, comme les pays de l'ex-Yougoslavie.

Au cours des **quinze dernières années**, toutefois, l'humeur des opinions publiques européennes a progressivement changé. L'Union européenne a déçu leurs attentes face à des phénomènes tels que la **mondialisation des échanges et des investissements, la révolution technologique, la crise économique, les migrations de portée historique, les guerres et les conflits dans des terres proches, le terrorisme international**. La **crise économique mondiale** et les politiques adoptées pour y faire face ont freiné la croissance, accru le chômage, dévoré l'épargne, à tel point que 120 millions d'Européens environ, risquent la pauvreté et l'exclusion sociale ; les inégalités de revenu et de chances ont augmenté ; les tensions sociales et politiques s'accroissent. Amplifiée par la révolution technologique et numérique, la mondialisation a bouleversé les équilibres plus que ce qu'on avait pu imaginer, en causant une redistribution internationale rapide du travail et des

investissements. D'atroces conflits dans des régions limitrophes de l'Europe, avec leurs matrices ancestrales, effrayent et provoquent de terribles actes terroristes, difficiles à prévenir, et qui ont déjà changé de nombreuses habitudes des ressortissants de l'Union européenne. Des millions de personnes quittent leurs pays d'origine, fuyant des régimes oppresseurs, des guerres, de lourdes tensions politiques, des catastrophes climatiques, de pauvres perspectives économiques, en cherchant un avenir meilleur en Europe et dans le monde. Ces flux migratoires suscitent, non seulement la solidarité, mais également la peur auprès de la population européenne, à cause d'une mauvaise connaissance du phénomène ; ceci cause un déchirement moral qui s'ajoute à nos difficultés actuelles.

Si la portée inédite de ces phénomènes et leur succession rapide ont changé le monde, en précarisant ses équilibres, l'Union européenne s'est montrée incapable de réagir rapidement et de manière adéquate, victime de son propre gradualisme, des risibles ressources financières du budget UE et d'un fort pouvoir des gouvernements nationaux dans des secteurs clé pour la gestion de problématiques à caractère transnational. De plus, au cours de dernières années, l'Union est devenue un bouc émissaire idéal auquel faire porter les responsabilités des problèmes nationaux irrésolus, des égoïsmes antagoniques, des désaccords croissants.

Par conséquent, le consensus et l'ouverture de crédit envers l'idée européiste ont cédé le pas aux vives critiques contre la « bureaucratie de Bruxelles » et son ambiguïté supranationale, presque par définition sous l'emprise de « pouvoirs forts » aux contours flous. Tout cela se produit alors que la communication est en train de changer radicalement, avec l'affermissement des *médias sociaux* et la transformation des médias traditionnels, avec une exaspération des tons du débat public et l'émergence de phénomènes tels que la dénommée « *post-vérité* ». Il en découle une tentation renouvelée de chercher des solutions autonomes, par définition antithétiques à l'idée même d'une coopération ouverte en Europe : les nationalismes et les localismes réapparaissent ; l'on conteste les règles communes, on légitime ou justifie leur violation ; l'on théorise l'opposition, le conflit comme méthode de travail, au lieu du dialogue entre partenaires ; les envoûtements de matrice autarcique et les illusions qui en découlent refont surface.

Bref, les idéaux et les bonnes pratiques sur lesquels l'intégration européenne avait été conçue et conduite des décennies durant, sont aujourd'hui affaiblis ou en voie de dissolution. Les causes, liées aux **problèmes qui affligent les Européens** et l'Union, sont liées à trois aspects principaux :

- **l'insécurité individuelle et collective** croissante, due surtout au manque de travail et à la faible croissance, qui fait réapparaître des formes

exaspérées d'identités nationales et locales, en rendant évanescence la construction de l'identité européenne ;

- l'effondrement de la **confiance mutuelle** entre les gouvernements et entre les peuples, reflet d'une crainte répandue envers l'avenir, qui met en danger le sens des droits/devoirs sur lequel se base toute relation loyale et constructive ;
- la sensation des individus, en tant qu'électrices et électeurs dans les systèmes démocratiques, de **compter peu ou rien** par rapport aux décisions qu'ils estiment être indépendants de leur volonté, en contraste mortifiant avec les valeurs fondatrices de l'Union.

Pour décrire la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Union européenne, il serait utile de rappeler la célèbre *métaphore de la libellule*. À l'origine dans la chrysalide il y a une chenille. Au lieu d'être protégée, la chenille est frappée par ses propres cellules qui la dévastent. La chenille meurt, mais sa mort donne naissance à un nouvel être vivant, la libellule, qui réussira, non sans peine, à briser la chrysalide et prendre son vol. L'Union, à présent, est en train de traverser ce passage délicat qui mène à la mort de la chenille à cause des coups assénés, surtout de l'intérieur par ses États membres. Nous devons nous demander si elle se transformera en chrysalide et libellule ou si, simplement, elle disparaîtra.

Cela dépendra des choix de nous les Européens, de la culture, de l'éducation et, enfin, de la politique, de ceux qui détiennent ou veulent la responsabilité de gouverner, de favoriser la bonne métamorphose et de mettre véritablement des ailes au projet d'intégration. L'Union européenne est fragile : on peut en sortir et il est également possible de la démanteler. La question est si cela en vaut la peine.

La conviction qui émerge de la consultation à l'origine de ce rapport et en général des orientations d'opinion les plus fréquemment relevées est qu'il existe une alternative meilleure par rapport aux scénarios de désagrégation ou d'individualisme. Cependant, pour que l'UE apparaisse de nouveau comme la réponse actuelle et reconnue il est nécessaire de surmonter le contraste entre la valeur, encore vivante et partagée, de la construction de l'unité européenne et l'hostilité envers les règles méticuleuses, les pratiques bureaucratiques, les lenteurs décisionnelles qui alourdissent le quotidien de l'Union dans la législation, dans les institutions économiques et politiques. Pour faire cela :

- il faut oser et réussir à mieux préciser les **éléments essentiels du projet européen, de la méthode et de l'agenda de l'Union**, en se faisant comprendre par les citoyennes et les citoyens, qui doivent être impliqués et constamment bien informés ;

- aucune variante de la construction institutionnelle ne doit être exclue, y compris les hypothèses d'une Europe qui avance par « cercles concentriques » et qui trouve éventuellement dans la *zone euro* l'avant-garde d'une intégration politique davantage accomplie dans la perspective d'une Communauté fédérale ;
- il faut reconnaître que la perception de l'Union européenne et les sentiments qui l'accompagnent peuvent s'améliorer aussi bien en vertu d'initiatives importantes que d'autres actions apparemment moindres, mais capables toutefois de produire des effets positifs, notamment au niveau de l'opinion publique, dont le consentement et la participation au projet européen sont incontournables.

Les pistes de réflexion suivantes et les propositions concrètes du présent rapport sont guidées par cette conviction.

2. PRENDRE CONSCIENCE DE L'IDENTITÉ EUROPÉENNE COMMUNE

Depuis longtemps on observe l'Union européenne en essayant de comprendre les causes de ce qui semblait être initialement un malaise passager voire une conséquence de son développement, mis en évidence surtout par l'augmentation imposante de ses membres et de l'extension de ses objectifs, énumérés à l'article 3 du Traité sur l'Union européenne (TUE)³.

³ L'article 3 TUE est fondamental ; il est utile de le transcrire entièrement : « 1. L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. 2. L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène. 3. L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique. Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres. Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen. 4. L'Union établit une union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro. 5. Dans ses relations avec le reste du monde, l'Union affirme et promeut ses valeurs et ses intérêts et contribue à la protection de ses citoyens. Elle contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, au commerce libre et équitable, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de l'homme, en particulier ceux de l'enfant, ainsi qu'au strict respect et au développement du droit international, notamment au respect des principes de la charte des Nations unies. 6. L'Union poursuit ses objectifs par des moyens appropriés, en fonction des compétences qui lui sont attribuées dans les traités ».

À notre avis, l'actuelle vision négative de l'Europe naît, d'une part, de la mutation et de la crise des pouvoirs publics, en tant qu'interlocuteurs du citoyen et de son milieu économique ; de l'autre, de la contradiction entre le marché qui a un besoin intrinsèque d'élargir les frontières et les institutions démocratiques encore fondées pour une grande partie sur des mécanismes électifs nationaux. Ceci dit, l'une des causes déterminantes de l'affaiblissement de l'Union européenne, face à des phénomènes de portée historique rappelés plus haut, est l'inachèvement d'un élément essentiel pour toute communauté sociale : **l'identité européenne**. Autrement dit : l'identité individuelle, de chacun des citoyens de chaque État membre, qui a du mal à se rendre pleinement conscient qu'il est aussi un citoyen européen, et l'identité collective des différentes réalités nationales, régionales ou locales au sein de la maison européenne commune. Naturellement, nous faisons allusion à une *identité européenne* qui maintienne et valorise les conditions concrètes de **l'unité dans le respect des diversités**, en harmonie avec une appartenance plurale à des entités intégrées, bien que différentes dans leurs histoires, cultures, traditions, systèmes économiques et sociaux, quotidiennetés et préférences respectives.

Cet inachèvement est prouvé par le manque **d'une véritable citoyenneté européenne** dans le sens juridique et politique. En effet, dans l'agencement actuel des Traités, la citoyenneté européenne est supplémentaire et accessoire par rapport à la citoyenneté nationale. Les droits reconnus par les Traités aux citoyennes et aux citoyens sont par ailleurs limités à quelques domaines seulement, quoiqu'importants ; il manque en outre les bases (par exemple, dans les procédures pour les élections au Parlement européen) pour la création d'un espace public européen, où le partage de valeurs, de droits et de devoirs s'accompagne à un sentiment de loyauté envers les institutions communes.

À l'origine des premiers engagements et des premières réalisations de l'intégration européenne il y a eu les projets et les initiatives concrètes de **personnalités politiques** capables d'une vision et de **penseurs** conscients des conséquences de la division de l'Europe en États-nation et des effets de la souveraineté absolue. Il s'agissait de conséquences qu'ils avaient subies avec leurs compatriotes au cours de la première moitié du 20^e siècle et des deux guerres mondiales fratricides. Pour cette raison aussi la mise en marche du processus d'intégration communautaire avait eu **l'approbation des citoyennes et des citoyens** : en effet, si les gouvernements nationaux en avaient assumé la responsabilité, convaincus que cette forme inédite de collaboration allait dans le sens de l'intérêt prioritaire de leurs pays respectifs, leurs peuples ont longtemps bien accueilli et soutenu ses accomplissements. Sur cette base et durant des décennies, s'est développé un grand patrimoine de politiques partagées et de règles communes (*l'acquis communautaire*) qui a contribué à la croissance économique et sociale et à la diffusion du bien-être

dans tous les pays membres ; les mêmes inévitables résultats différenciés d'une région à l'autre ont été affrontés dès le début des années 1970 par une innovante politique régionale européenne pour la cohésion territoriale.

Malgré ce patrimoine, les institutions communes et les gouvernements nationaux n'ont pas réussi à stimuler un changement profond et irréversible dans la **conscience des Européens**, notamment auprès des plus jeunes générations éloignées des expériences vécues par les fondateurs. Ainsi, la « maison européenne » n'a pas été mise à l'abri des discontinuités de résultat inévitables et des adversités qui sont le revers de la médaille des succès. D'autre part, les partis politiques européens non plus, n'ont contribué à la « *formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union* » en ne pas observant le principe inscrit dans le Traité de Lisbonne (art. 10, par. 4 TUE) ; par conséquent ni une véritable **société civile européenne** ni une réelle **opinion publique européenne** ne se sont formées.

La crise économique et financière a fait prévaloir les sentiments négatifs et l'Union européenne, à présent, n'est plus perçue comme le niveau le plus efficace de protection des citoyens et des citoyennes, comme une communauté unie autour des mêmes valeurs et de mêmes principes. Elle apparaît plutôt comme un organisme lointain, étranger, envahissant et n'aboutissant à rien, en proie aux égoïsmes, et qui a changé de route par rapport aux attentes suscitées par un processus d'intégration jamais achevé.

Pour dessiner un processus visant à reconstruire la confiance dans les institutions européennes et faire redémarrer le processus d'intégration, en l'épurant de tous les éléments négatifs sur lesquels se concentrent aujourd'hui les critiques, nous estimons qu'il est indispensable de rappeler les éléments qui constituent l'identité européenne commune, trop souvent négligée dans le débat actuel, comme cela se produit souvent lorsqu'on sous-estime la dimension historique du présent dans lequel on est immergés.

2.1. Le choix pour la paix

Le premier des objectifs de l'Union européenne est la promotion de la *paix*, entériné au début de l'article 3 du TUE. Ce n'est pas par hasard qu'en octobre 2012 le **Prix Nobel de la Paix**⁴ a été décerné à l'UE, en reconnaissant ainsi l'apport de l'Union à la paix et à la réconciliation entre les peuples, grâce auquel une grande partie du continent a été transformée d'un théâtre de guerres à une région de paix. Cependant ce résultat, à défendre et préserver quotidiennement, est considéré historique à la lumière du passé de notre continent, que l'on peut diviser en **deux étapes principales**.

⁴ https://europa.eu/european-union/about-eu/history/2010-today/2012/eu-nobel_fr

Dans la **première**, les racines philosophiques helléniques, qui influencent l'Occident tout entier, sont suivies par la *pax* et le droit romain qui unissent les ancêtres d'un grand nombre des actuels peuples européens, en façonnant leurs consciences juridiques. Le christianisme ensuite, qui partage des racines historiques avec l'hébraïsme, diffuse parmi les Européens et parmi tant de peuples qui arrivent sur notre continent, les mêmes normes morales en reconnaissant aux souverains l'autorité civile de les traduire en lois, avec les instituts de droit romain. La langue latine (*lingua franca*) et la langue grecque (*koiné dialektos*) permettent, des siècles durant, la communication entre les élites politiques et intellectuelles, nourries également par les greffes culturelles arabo-berbères et par leurs savoirs, notamment dans les mathématiques, la géométrie et la médecine. C'est pour cette raison que l'Europe médiévale, malgré les difficultés de communication et les guerres intestines constantes, est rappelée comme un univers culturel plutôt homogène.

Dans la **seconde** les fractures religieuses et politiques, notamment à partir de 1500, et les longs et terribles conflits brisent cette unité européenne et favorisent l'affermissement des nations, avec leurs langues, leur foi, leurs ambitions et d'âpres rivalités. Les nouvelles unités étatiques revendiquent un principe de légitimité autonome, en faisant naître de nouvelles formes de gouvernement et d'autorité en Europe, qui se livrent un combat pour la suprématie, durant des siècles de conflits partout dans le monde, où ils se disputent les domaines coloniaux. Les puissances de l'Europe partagée, en alternant les alliances et en guerroyant, visent à conquérir la suprématie chacune pour soi.

En ce temps-là, l'**idée de l'unification européenne** – à l'exception rare de quelque philosophe ou penseur éclairé – était l'apanage de ceux qui voulaient imposer leur hégémonie ou leur impérialisme sur les autres, en les vainquant et en conquérant leurs territoires. Le sommet de cette désastreuse dérive pluriséculaire des États nation ont été les deux guerres du vingtième siècle, définies « mondiales » à cause de leur dimension dévastatrice.

Pourtant, les mêmes ferments et les tragédies qui nous ont divisés et opposés ont fini, en tout état de cause, par créer un lien supplémentaire, car ils ont impliqué toutes les populations européennes, sur des dizaines et des dizaines de générations, dans le même tourbillonnement. C'est le cas de la Seconde Guerre mondiale, avec la Résistance qui a combattu sous différents drapeaux nationaux mais dans un même et unique esprit et avec un même et unique objectif. Voilà pourquoi la recherche de la paix est le premier élément distinctif de l'identité européenne.

2.2. Notre culture

Si nous observons les derniers siècles, nous voyons que les grands et différents **courants de pensée**, des Lumières au romantisme, du libéralisme au marxisme et au christianisme social ont traversé tout le continent et se sont reproduits dans tous les pays, en se développant et se conjuguant sous de formes spécifiques. Il en va de même pour les idées de liberté, d'égalité et de fraternité que la Révolution française fait siennes en puisant au fond de l'esprit européen consolidé, en les affermissant dans la dimension de la citoyenneté ; et pour les instances d'affranchissement du joug dynastique et d'indépendance de tant de peuples.

Les **cultures politiques européennes modernes sont, elles aussi, transnationales** : les libéraux dans leur dimension cosmopolite, les socialistes dans leur dimension internationaliste, les mouvements d'inspiration chrétienne dans leur dimension universaliste. Une dimension de fond sans frontières, importante bien qu'incapable d'endiguer l'exaspération des nationalismes du vingtième siècle et de s'appropriier, à l'échelle européenne, de la culture fédéraliste américaine.

La **fertilisation réciproque et les échanges** sont évidents, encore plus que le caractère transnational des idées politiques, chez les peuples européens, dans le sens le plus large et varié. Un ensemble souvent partagé d'expériences, de connaissances, de croyances, d'art sous toutes ses manifestations, de morale, de droit et de règles, de coutumes et de traditions, de capacités et de mœurs ; un amalgame différencié qui qualifie tous les Européens comme membres d'une société civile en évolution continue.

Dans l'histoire de la culture ou des cultures européennes, la première place revient à l'imprimerie ou mieux à l'*histoire et au rôle du livre*, car il n'y a pas toujours eu un lien entre développement du marché et diffusion de la culture nationale⁵. Parallèlement à la découverte des identités nationales sur les bases de cultures populaires, la contamination et les échanges en Europe se produisaient par la diffusion des fables en tant que variations de textes plus anciens⁶. On peut en dire de même pour le roman comme genre typiquement occidental, avec une prose narrative qui distinguait l'Europe aussi bien de

⁵ Un système efficace de distribution des livres a longtemps favorisé la diffusion de produits culturels « étrangers », comme en Allemagne où l'on importait plus d'œuvres qu'on en exportait.

⁶ Pensons à Charles Perrault et à son *Petit Chaperon Rouge*, à Jean de La Fontaine et à sa réécriture de textes latins, aux fables littéraires de Boccace et au *Décameron* ou à Chaucer et aux *Contes de Canterbury*, aux frères Jacob et Wilhelm Grimm avec leur identité nationale ouverte aux autres cultures, à Carlo Collodi et à *Pinocchio*, à Daniel Defoe et à *Robinson Crusoé*, à Jonathan Swift et aux *Voyages de Gulliver*.

l'Asie que du monde arabe, en inaugurant un genre qui obtiendra un succès international⁷.

De même, la **contamination européenne** a été possible grâce à la révolution dans les *communications*, avec des progrès qui ont permis l'enregistrement des images (la photographie), du mouvement (la cinématographie), du son (le gramophone) et enfin la transmission du son (la radio) et des images par voie hertzienne, avec une prédominance de l'Europe sur les États-Unis qui a continué jusqu'à la fin du 19^e siècle et qui, pour le monde du cinéma, durera jusqu'à la déflagration de la Première Guerre mondiale. Une place de premier choix dans la contamination européenne, auprès de la culture écrite, revient à l'*opéra* (*drame lyrique*), fondé sur la collaboration transnationale entre les librettistes et les compositeurs⁸ ; et au *théâtre*, notamment la « *Commedia dell'Arte* » qui monopolise les scènes européennes pendant deux siècles ou plus.

Enfin, dernières mais pas en ordre d'importance, les *sciences* occupent une place considérable dans la construction du **substrat culturel commun** européen. En effet, de très nombreux Européens figurent parmi les plus grands scientifiques (dont de nombreuses femmes, comme Marie Curie, qui donne son nom à un important programme communautaire, et Rita Levi Montalcini). Mais la donnée la plus significative est le grand nombre de prix Nobel décernés à des Européens, souvent réunis en groupes de chercheurs⁹.

2.3. Nos garanties juridiques

Ceux qui vivent aujourd'hui en Europe bénéficient, en les partageant – dans chaque pays et comme résultat de son histoire et de l'apport collectif –, de règles et de lois, qui sont la base précieuse de la cohabitation pacifique et d'une interaction sociale et économique ordonnée. On pense souvent qu'elles sont tout à fait naturelles, comme si elles n'étaient pas le résultat d'un travail

⁷ Comme *Don Quichotte* de Miguel de Cervantes Saavedra ou plus tard les romans épistolaires tels que les *Lettres persanes* de Montesquieu ou *Werther* de Goethe ou *Les dernières lettres de Jacopo Ortis* de Foscolo ou les livres de voyage de Goethe, Stendhal, Gautier, Dickens, Madame de Staël. Marx a écrit : « *Les produits intellectuels de chaque nation sont désormais le patrimoine commun. L'égoïsme et l'étroitesse mentale du nationalisme sont de moins en moins possibles et des différentes littératures nationales et locales émerge une littérature universelle* ». La prévision de Marx ne s'est réalisée que lorsque les grands écrivains ont traversé les confins intellectuels et nationaux pour atteindre un public populaire et international (pour citer quelques noms, Melville, Hugo, Dumas, Verne, Tolstoï et Dostoïevski).

⁸ Pensons à Monteverdi, Mozart, Gluck, Pergolesi, Händel et Haydn, qui furent suivis par le succès européen de Rossini et Verdi.

⁹ Il faut rappeler que, malgré l'augmentation de lauréats d'origine américaine, le classement des prix Nobel apparaît encore aujourd'hui favorable au continent européen.

institutionnel incessant (hier national, aujourd'hui surtout européen), de l'engagement et des luttes de ceux qui nous ont précédés.

En observant le cadre actuel, nous pouvons rappeler :

- les **résultats politiques et économiques** atteints par la « *Déclaration Schuman* » en soixante-sept ans d'intégration progressive, discontinue dans certaines de ses étapes, mais cohérente par rapport au but initial, jamais le fruit d'improvisations, mais plutôt d'une lente et minutieuse recherche de solutions communes ;
- les axes porteurs des **systèmes de formation**, de l'école primaire et secondaire à l'université, où l'éducation à la citoyenneté est accompagnée par la recherche d'une conscience d'être Européens, dans l'histoire, la géographie, l'art et la littérature ;
- les **principes et les valeurs** de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie ; de non-discrimination et d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes ; de l'État de droit et du respect des droits humains ; du pluralisme, de la tolérance, de la justice et de la solidarité. Des principes éthiques et juridiques entérinés par le Traité UE et par la *Charte des droits fondamentaux*, et également garantis par un « **fédéralisme judiciaire** ». En effet, la coopération entre juges européens et nationaux, appelés à appliquer et à faire respecter les lois de l'Union, a permis de consolider un corpus commun de principes et de droits « communs aux traditions constitutionnelles des États membres » ;
- un sentiment commun entre les dimensions nationales de l'UE et du Conseil de l'Europe concernant la **défense des droits**, où la valeur ajoutée de l'Union européenne consiste à avoir mis sur un même plan, d'une part les **droits politiques et civils** et, de l'autre, les **droits économiques et sociaux**, en faisant en sorte que les uns et les autres soient défendables, également sur le plan juridictionnel, au niveau européen et des États membres, avec un patrimoine juridique qui représente une condition pour appartenir à l'UE et une obligation, sanctionnée constitutionnellement, pour les États membres ;
- les droits et les devoirs déclinés dans les normes de l'Union européenne (règlements et directives) qui font partie des systèmes juridiques nationaux, tels que le droit au travail et les prérogatives de l'État social ; la citoyenneté européenne et ses droits ; la liberté de voyager, de s'établir dans un État autre que celui d'origine, de faire circuler ses produits, de prêter ses services et de faire des investissements transfrontaliers ; la transparence des actes et des documents des institutions de l'UE ; l'information ; la participation aux processus législatifs et aux consultations ; la protection des données personnelles ;

la défense du consommateur, de la libre et loyale concurrence, de la santé alimentaire, de la sécurité des produits ; la défense de l'environnement et le développement durable ; la garantie de services d'intérêt général efficaces, de l'égalité des chances ; la promotion de l'enseignement et de la formation permanente ; la justice ; l'accès aux ressources financières de l'UE, dans la mesure où le budget de l'UE appartient à toutes les citoyennes et les citoyens européens et pas à ses institutions.

3. RÉPONDRE RAPIDEMENT AUX DEMANDES DES EUROPÉENS SANS MODIFIER LES TRAITÉS

Malgré toutes les occasions positives et les certitudes rappelées jusqu'ici, au cours des dernières années, le consensus des opinions publiques à l'égard du projet d'intégration européenne a connu une baisse rapide ; l'espoir cède sa place aux craintes, le sentiment d'inclusion est surmonté par la menace de l'exclusion. Les institutions de l'UE et les gouvernements des États membres ont la responsabilité, historique et politique, d'agir rapidement et de démontrer que le choix d'une intégration accrue est meilleur que les scénarios de fragmentation ou de dissolution.

Ces dernières années, les experts de questions économiques, sociales, politiques et institutionnelles, ainsi que les institutions européennes elles-mêmes, ont produit un ensemble remarquable de propositions visant à améliorer la forme et les mécanismes de gouvernement de l'Union européenne et les politiques publiques sectorielles. Il est évident que le présent rapport n'a pas la moindre intention de présenter une synthèse de ces propositions.

Nous nous concentrons plutôt – volontairement – sur certains aspects seulement, qui sont liés aux thèmes suggérés par ceux qui ont répondu à la consultation, que nous considérons comme particulièrement importants pour l'avenir de l'Union européenne et surtout réalisables, pour la plupart, sans devoir modifier le texte des Traités actuels.

3.1. Renforcer l'identité européenne et le sentiment d'appartenance

Pour reprendre avec succès le chemin de l'intégration, nous estimons qu'un élément incontournable est le renforcement du sentiment de l'*identité européenne*, de l'appartenance à la maison commune européenne, à réaliser en exploitant pleinement les compétences, les instruments, les initiatives et les politiques qui existent déjà dans les Traités en vigueur.

Toute construction d'une identité collective met en route des processus semblables : un système de valeurs partagé, orienté sur des modèles de comportement identifiés à l'intérieur d'un parcours historique de référence¹⁰ ; des signes de reconnaissance qui permettent l'immédiate **identification d'un peuple**, tels que le *drapeau*, l'*hymne* et la *monnaie* elle-même : l'**Euro** ; **des rites collectifs, des cérémonies et des célébrations** qui se réfèrent à des événements historiques auxquels toute la collectivité attribue une valeur emblématique.

Depuis l'époque des Communautés européennes, **le 9 mai est considéré comme la « Journée de l'Europe »**, en souvenir de la proposition que le Ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, avait présenté le 9 mai 1950 pour la création d'une première étroite intégration économique européenne, en mettant en commun les ressources de charbon et d'acier en tant que première étape vers une future *fédération* – il l'appelait déjà ainsi, en regardant au loin, sans crainte ni périphrases – considérée comme indispensable pour le maintien de la paix sur le continent. Mais la « *Journée de l'Europe* » est fort peu connue, elle ne représente pas (encore) un événement collectif et n'est même pas de loin comparable, en termes de popularité et d'importance, aux fêtes nationales des États membres.

D'autres manifestations contemporaines commencent toutefois à s'affirmer progressivement en Europe : les *Nuits blanches européennes*, nées à Berlin en 2011, reprises par Paris et auxquelles ont ensuite adhéré Rome, Madrid, Riga, Bruxelles, Bucarest ou la *Nuit européenne des musées* promue par le Conseil de l'Europe ou, enfin, la *Nuit européenne des chercheurs* conçue par la Commission européenne dès 2005. Ce sont des événements qui nous lient entre Européens, à travers un tourisme culturel toujours plus vaste, et unissent l'Europe en en mettant en valeur l'histoire, la culture, les arts et les sciences ; les racines extraordinaires d'un passé illustre, plurimillénaire, avec de grandes révolutions et une évolution exaltante.

¹⁰ De ce point de vue les résultats d'une étude menée dans six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne et Royaume-Uni) sur celles qui sont considérées comme les personnalités les plus illustres d'Europe, d'aujourd'hui et du passé, fournissent des indications intéressantes. Léonard de Vinci a obtenu la majorité des préférences, suivi par Christophe Colomb et Martin Luther qui, ensemble, représentent environ les deux tiers des réponses. Cette donnée est particulièrement importante du fait qu'ils appartiennent à une époque historique précise, c'est-à-dire l'Europe de la Renaissance, une période extraordinaire de mutations et d'affirmation de ces valeurs qui ont été à la base du système occidental : la liberté de religion, les découvertes de nouveaux mondes, l'innovation scientifique, la grandeur artistique, mais également le début du développement capitaliste. À cet égard il faut remarquer également que de nombreux programmes européens actuels et des plus innovants – dont *Erasmus* est le plus connu – portent les noms des personnalités les plus illustres de la culture européenne, tout comme un exemple des entrelacements européens vient des « itinéraires » du Conseil de l'Europe comme le *Chemin de Saint-Jacques de Compostelle*, la *Via Francigena* et la *Via Carolingia*, les *Chemins du Baroque* et le *Réseau Art Nouveau Network*.

C'est justement cet incroyable, inégalable héritage qui configure l'essence particulière de l'*identité européenne*. Un héritage, une histoire que l'Union européenne a voulu honorer dans les *images représentées sur l'euro*. Sur les billets, le thème est l'architecture européenne, et notamment les *ponts*, symbole de lien entre les États et les peuples et, en même temps, structure physique du progrès et de la capacité de surmonter les obstacles. Sur les pièces, la frappe confie à l'imagination numismatique de chaque État membre une face, alors que l'autre est pareille pour tous, expression visuelle explicite de l'idéal de l'*unité dans la diversité*, énoncé par la devise de l'UE.

À côté de ce qui a déjà été réalisé et qui doit être mieux illustré et mis en valeur, ci-après est proposé un possible « *décatalogue de l'identité européenne* » :

1. Par une décision semblable à celle qui fut adoptée par le Conseil européen de Milan en juin 1985 pour la « *Journée de l'Europe* » et pour le *drapeau européen* à douze étoiles, les gouvernements des États membres peuvent s'accorder pour célébrer le *9 mai* en tant que jour férié, partout.
2. Les ministres du sport peuvent proposer aux fédérations européennes pour les sports de compétition d'introduire systématiquement également l'**utilisation du drapeau et de l'hymne européens dans les compétitions sportives** qui impliquent des équipes européennes, et de placer le drapeau européen à côté du drapeau national à la tête des délégations d'athlètes d'États de l'UE aux Jeux Olympiques et Paralympiques, répondant ainsi également à une invitation du Parlement européen¹¹.
3. Le Service volontaire européen peut être structuré comme un véritable *Service civil européen*, capable d'absorber les services civils nationaux, avec la condition supplémentaire de pouvoir / devoir l'effectuer dans un pays autre que son pays d'origine, étendant ainsi les opportunités d'expérience de formation pour les jeunes et pour toute personne qui souhaite le faire, dans le sillage du « *Corps européen de solidarité* ».
4. Il faut créer un réseau efficace d'**Instituts européens de culture**, dans le cadre d'une Diplomatie publique européenne : lieu de rencontre pour intellectuels, artistes, chercheurs, académiciens, enseignants et pour tous ceux qui sont disponibles pour faire connaître dans le monde la culture européenne dans son ensemble et dans ses différentes matrices, nationales, régionales et locales. Les Instituts

¹¹ Résolution du PE du 2 février 2017 sur « *une approche intégrée de la politique des sports* »

pourraient agir en liaison avec les instituts et les académies nationaux à l'étranger, et en améliorer les capacités à travers des synergies et des collaborations, déjà partiellement en œuvre dans le contexte de l'EUNIC, l'association des instituts culturels des États membres de l'UE. En outre, ils devront agir dans le cadre de la coopération spécifique entre l'UE et le Conseil de l'Europe.

5. Les ministres de l'éducation peuvent adopter un projet pilote pour élaborer des **textes coordonnés et communs d'histoire et de géographie avec une vision européenne** et non simplement nationale, destinés aux écoles à tous les niveaux. De même, ils peuvent introduire des **éléments de droit de l'UE** en tant qu'enseignement obligatoire dans toutes les facultés universitaires européennes et en tant que base pour une **éducation civique européenne** à enseigner dans les écoles. Ils peuvent aussi renforcer l'enseignement des langues dès l'école maternelle avec une langue autre que la langue maternelle et ensuite avec l'apprentissage de deux langues pendant tout le parcours scolaire.
6. Le programme **Erasmus Plus** (adressé aux étudiants des écoles, apprentis, étudiants universitaires, jeunes, nouveaux diplômés, chefs d'établissements scolaires, enseignants, animateurs de jeunes, enseignants universitaires, personnels d'entreprise, experts en formation professionnelle et adultes en parcours d'apprentissage) doit être renforcé et doté de ressources financières, dans la prochaine programmation 2020-2024, au moins dix fois supérieures, afin qu'il devienne un droit réel et spécifique pour tous les Européens, comme cela est souhaité également par le Parlement européen¹².
7. Dans le cadre de la mise en œuvre du dénommé Agenda numérique et s'inspirant de la *Déclaration des droits sur Internet* du 28 juillet 2015, approuvée par la Commission sur les droits et devoirs sur Internet de la Chambre des députés italienne¹³, l'Union européenne doit se doter d'une « **Charte européenne des droits et des devoirs dans le monde numérique** ». Cela permettra de garantir l'accès au réseau en tant que droit fondamental de la personne, condition pour son développement individuel et social, ainsi que pour assurer que soit garantie la création, l'utilisation et la diffusion de la connaissance en réseau, en tant que bien commun dont tous peuvent bénéficier.

¹² Résolution du PE du 2 février 2017 sur la mise en œuvre du Règlement instituant « Erasmus + »

¹³

http://www.camera.it/application/xmanager/projects/leg17/commissione_internet/dichiarazione_dei_diritti_internet_pubblicata.pdf

8. L'univocité de la référence nationale doit être surmontée au bénéfice d'une mise en valeur systématique de l'identité des **régions** et des **macrorégions** de l'Union.
9. Il faut promouvoir l'harmonisation des conditions d'accès à la citoyenneté nationale dans les différents États membres de l'Union européenne ainsi que des droits civils et politiques liés à cette citoyenneté. En outre, il faut évaluer les conditions pour instituer, à terme, le statut d'une véritable **citoyenneté européenne** autonome par rapport aux citoyennetés nationales et fondée sur le principe des « identités plurielles ». Dans ce contexte il est possible de relancer la proposition pour un droit effectif d'élire et d'être élu aux élections législatives des citoyennes et des citoyens européens dans le pays de résidence, en alternative au droit exercé dans le pays d'origine.
10. L'Union européenne doit adopter une directive pour la pleine application des articles du Traité qui consacrent le **principe de non-discrimination**, en renforçant parallèlement les instruments politiques, législatifs et judiciaires pour que soit garanti le respect des droits fondamentaux et de l'**État de droit**. La Cour de Justice de l'UE sera compétente pour juger, si elle est saisie pour des recours spécifiques en matière de droits fondamentaux, afin de constater l'existence d'une violation grave et persistante des valeurs de l'UE de la part de l'un de ses États membres.

3.2. Communiquer l'Europe et contribuer à former une identité commune

Quiconque s'occupe de marketing/communication sait que l'on ne peut pas faire de publicité pour un produit (marchandise ou service) qui n'existe pas et/ou qui n'est pas immédiatement et facilement reconnaissable. Malheureusement, la plupart de la communication actuelle concernant l'UE, en réalité, fait de la publicité pour des produits qui n'existent pas encore. Par exemple, quand la Commission européenne annonce qu'elle a adopté un projet de directive, il faudra au moins trois ans – dans le meilleur des cas – avant que la directive en question soit transposée dans le droit national des différents États et qu'elle produise donc des effets sur la vie des citoyens et des entreprises.

En plus, d'habitude, les effets d'une directive ou, plus généralement, d'une politique décidée au niveau de l'Union, qui sont considérés positifs pour un pays donné, sont communiqués par le gouvernement et les politiciens nationaux comme s'ils étaient le fruit de leur succès personnel. C'est exactement le contraire qui se produit si, en revanche, la position européenne

est différente de celle soutenue par le gouvernement ou par le politicien national, qui aura tendance à souligner que « c'est la faute à l'Europe » ou que « c'est l'Europe qui nous l'a imposé ». Dans les deux cas, le résultat n'est pas positif pour l'Union européenne qui en sort tantôt méconnue dans ses mérites, tantôt culpabilisée.

Cette dynamique est aggravée par la durée temporelle des processus de décision et législatifs de l'UE, même si cette durée est en moyenne inférieure à celle nationale. Ainsi, la disparition définitive des frais d'itinérance (*roaming*), promise depuis plus de six ans, entrera enfin en vigueur en juin 2017 mais, entre-temps, il risque d'y avoir un effet négatif sur les consommateurs, en raison de la distance entre l'annonce faite et la réalité et aussi de la possibilité que cette mesure soit rendue inefficace par une augmentation généralisée des tarifs. Le même sort a touché les fonds structurels : on annonce des milliards à dépenser, ils sont alloués par l'Union et attribués aux États, mais les informations sur comment ils ont été dépensés, bien que disponibles¹⁴, ne sont pas utilisées pour communiquer les bénéfices obtenus. D'une façon plus générale, les droits des citoyens européens sont peu connus et ne sont souvent pas appliqués par les organes nationaux, régionaux et locaux eux-mêmes ; or, c'est toujours l'UE qui paie le frais des critiques qui s'ensuivent.

Il est très facile d'attaquer par un *tweet* les politiques européennes complexes, il est beaucoup moins facile de les expliquer en 140 caractères. L'Union européenne est une excellente cible pour des campagnes faciles de *post-vérité*. Avec son système complexe d'adoption des décisions, même la transmission d'informations par l'UE et au sujet de l'UE a été et reste toujours très compliquée. Sans entrer ici dans la question de l'accès aux sources, il faut souligner que les journaux, les télévisions et les radios ont souvent considéré que parler des institutions européennes était trop ennuyeux et que cela ne méritait pas « la une », quitte à découvrir justement dans les années de la crise que bon nombre des nouvelles à la une d'aujourd'hui concernent les conséquences de politiques européennes. Dans l'ère d'Internet un titre anti-euro sur le *Web* ou sur un *tweet* peut avoir maintes visualisations alors que pour produire une information sérieuse, approfondie et compréhensible sur l'Union il faut des médias formés et spécialisés sur ces thèmes, ainsi qu'un travail permanent de vérification des faits et des vérités (*fact checking*). Cela permet aux citoyennes et aux citoyens de savoir ce qu'est réellement l'Union, ce qu'elle peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire, ainsi que le rôle joué par les États membres dans la production de l'inefficacité actuelle du processus de décision.

¹⁴ Il suffit de voir le site web www.opencoesione.gov.it.

Ci-après, nous énumérons quelques propositions afin que les institutions de l'UE et les États membres communiquent de manière plus efficace et contribuent à la prise de conscience du rôle positif de l'Union dans la vie quotidienne des citoyens et à la formation de *l'identité européenne commune* :

1. Lancer une campagne **#StopCanulars** (**#BastaBufale**) et **#StopMensonges** (**#BastaFalsi**) sur les politiques, les décisions, les réglementations et les institutions de l'UE, en s'inspirant de l'appel promu récemment, en Italie aussi, pour lutter en général contre la désinformation qui crée la confusion, une pratique pernicieuse pour une réalité somme toute peu connue et peu comprise comme celle de l'Union européenne, qui entrave un débat correct à l'intérieur d'un espace public européen.
2. Faciliter le développement d'une **opinion publique européenne** avec des informations et des médias sensibles aux nouvelles « européennes ». Dans cette optique, il serait fortement symbolique que les conclusions de chaque Conseil européen et des Conseils de l'UE soient présentées lors d'une unique **conférence de presse conjointe des sommets des institutions de l'UE et des différents États**, en renvoyant à plus tard les conférences de presse des différents pays. Cela donnerait aux journalistes, et donc aux opinions publiques, une vision véritablement européenne de ce qui a été débattu et décidé par l'ensemble des gouvernements et réduirait les espaces pour les narrations unilatérales portant une empreinte nationale.
3. Rendre **visibles et compréhensibles les retombées positives de l'Union européenne** sur la vie quotidienne de chaque citoyen. Par exemple, si un cours de formation régional est financé par les fonds structurels de l'UE, au moins la personne qui le fréquente devrait le savoir, et donc cela doit être communiqué correctement.
4. D'une façon plus générale, assurer la **visibilité à la valeur ajoutée de chaque financement à la charge du budget de l'UE** dans tous les sites des autorités publiques chargées de la gestion indirecte des fonds européens, au niveau national, régional et local.
5. Expliquer avec précision **combien dépense chaque citoyen pour l'Union européenne** et quel retour il a de sa contribution. Le débat sur les pays contributeurs nets au budget de l'UE est très actuel et nombreux sont ceux qui se sentent taxés par l'Union. Le fait de rendre visible la contribution financière du citoyen d'un État donné au budget de l'UE, en rendant transparents les coûts, les paiements et les retours rendrait la situation plus claire.

6. Renforcer la **communication en ligne** à travers les médias sociaux en la rendant plus capillaire et moins institutionnelle. Par exemple, créer une adresse sur la plateforme *Snapchat* dédiée à l'échange d'informations entre les jeunes qui veulent participer à l'*Erasmus* ou faire partie du Corps européen de solidarité et, peut-être, du Service volontaire européen.
7. Instituer des « **Maisons européennes** » (dans les capitales et dans les villes les plus importantes) pour donner à l'UE une dimension humaine et une proximité au citoyen. Les « Maisons » peuvent regrouper – presque comme un guichet unique – tous les points de contact et les services de l'UE : par exemple, l'*Europ-direct*, les contacts avec le député européen élu de la circonscription concernée, les bureaux régionaux compétents pour les fonds structurels de l'UE. Dans ces « Maisons » le citoyen pourra rencontrer des personnes compétentes, demander des renseignements et trouver des réponses au sujet des documents nécessaires pour participer à l'*Erasmus* ou du fonctionnement d'un remboursement pour des soins de santé à l'étranger, au sujet du mode de participation au *Service volontaire européen* (ou à un futur Service civil) ou au programme « *Ton premier emploi EURES* ».

3.3. Garantir la prospérité et réduire les inégalités

Selon les analyses réalisées au cours de ces années, le **marché unique européen**, qui a produit d'énormes bénéfices, en termes de revenus et d'emploi, dans tous les pays de l'Union européenne, dispose encore d'un remarquable potentiel de croissance non exploité. De même, les possibilités offertes par les politiques de convergence et de compétitivité, qui ont porté à un développement, sans pour autant éliminer les asymétries et les inégalités entre États, entre régions et entre classes sociales, n'ont pas été pleinement exploitées. Parmi les politiques inachevées, il faut rappeler les chantiers ouverts concernant : le marché unique numérique, l'union bancaire, le marché unique des capitaux, l'union de l'énergie et un véritable marché des services, en respectant l'unité dans la diversité. En effet, dans beaucoup de pays il reste des barrières à l'entrée des concurrents étrangers, qui réduisent les opportunités d'expansion et de croissance pour les opérateurs économiques les plus efficaces et innovants.

Un élément qui pèse sur le fonctionnement du marché européen provient également de la configuration des politiques et des actions de l'UE, dans l'élaboration desquelles la « *clause sociale horizontale* » n'a pas été respectée (art. 9 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le TFUE). Cette clause oblige les institutions à tenir compte des exigences liées à une

série de facteurs : la promotion d'un niveau d'emploi élevé, la garantie d'une protection sociale adéquate, la lutte contre l'exclusion, un bon niveau d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine. C'est là que se manifeste, dans toute son évidence, la différence entre le modèle supranational de la CECA, qui prenait en charge, par le biais d'instruments et de politiques adéquates, les conséquences sociales des politiques supranationales dans les deux secteurs industriels, et le modèle de la CEE, entièrement concentré sur la réalisation d'un marché sans barrières.

L'introduction de la **monnaie unique, l'euro, a assuré d'énormes économies aux entreprises et aux citoyens** en termes de : réduction des commissions bancaires pour les transactions commerciales et touristiques ; élimination des risques de change ; diminution du coût du crédit (il suffit de penser aux taux d'intérêt élevés sur les emprunts prévalant en Italie avant l'adhésion à la zone euro). De plus, l'euro a permis une plus forte **intégration entre les systèmes économiques** nationaux, intégration fondamentale dans un monde de plus en plus globalisé et compétitif. Par ailleurs, le système de l'union monétaire, institué par le Traité de Maastricht et conçu pour gérer des chocs limités sur le plan quantitatif, a montré toutes ses limites face à des crises de grande envergure. Le chemin à parcourir pour parvenir à une véritable intégration, qui puisse apporter les bénéfices promis et attendus par l'union monétaire, est long et cela est démontré par plusieurs exemples : la façon asymétrique avec laquelle les États de la zone euro ont réagi à la crise économique des dix dernières années ; l'application, parfois excessivement mécanique, de règles conçues pour favoriser les ajustements des différentes économies vis-à-vis de chocs extérieurs ; les contraintes de finance publique qui ont concerné de façon similaire aussi bien les dépenses courantes que celles en capital ; le retard avec lequel l'UE a modifié sa **gouvernance économique** face aux crises financières ; l'absence de « tampons » de dimension adéquate aptes à réduire l'impact de ces crises sur l'économie réelle et les couches les plus faibles de la société.

Ces problèmes, accompagnés d'une séparation désormais anachronique entre les **politiques macroéconomiques (de compétence de l'Union européenne)** et les **politiques sociales (de compétence des États)**, ont été à l'origine de la non-réalisation des objectifs d'un espace unique européen sans frontières et « socialement juste ». Symboliquement, les quatre libertés de circulation (marchandises, services, capitaux, personnes) à l'intérieur d'un espace unique sans frontières sont restées fragmentées et, dans l'application du Traité, la libre circulation des marchandises a eu la priorité par rapport à celle des personnes. Ainsi, l'absence de systèmes de compensation adéquats sur le plan social et les contraintes sévères introduites par le pacte budgétaire ont contribué à dissiper l'approbation des citoyens pour le projet européen, en particulier dans les pays qui ont ressenti le plus fortement la crise.

Il est évident que la consolidation de l'**Union économique et monétaire** (UEM) doit aller de pair avec le parachèvement du marché intérieur unique en éliminant les obstacles restants. Il faut donc respecter tous les engagements juridiques et de calendrier que les gouvernements ont librement assumés et qui peuvent permettre à l'UE d'être le moteur d'un *développement durable*. Ce dernier, comme cela est précisé à l'article 3 TUE, doit être fondé sur « une **croissance économique équilibrée** et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein-emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement ».

À la lumière de ces considérations et au-delà des questions conceptuelles sur les caractéristiques optimales des politiques économiques et sociales, il est possible de conclure que la solidité du système de l'Union court de grands risques en l'absence d'interventions à la fois efficaces, quantitativement importantes et que les citoyennes et les citoyens peuvent facilement reconnaître. Par ailleurs, l'abandon de toute discipline fiscale mettrait lui aussi en danger la durabilité financière des États membres et donc le bien-être des citoyens. De surcroît, la **méfiance réciproque** entre « pays vertueux » et « pays déséquilibrés » (ainsi définis sur la base d'un jugement s'appuyant sur des variables purement financières) rend extrêmement difficile de trouver un accord politique pour prendre des décisions qui innovent profondément la pratique des dernières années. Malgré cela, une série de décisions devrait être adoptée au plus vite, en vue de relancer un processus de développement qui rende évidentes les raisons d'être ensemble, surmonte les méfiances envers les institutions de l'UE, améliore les conditions de vie des personnes pauvres, à risque de pauvreté et d'exclusion sociale, avec une attention particulière aux sans-emploi, aux mineurs et aux générations les plus jeunes.

Pour permettre à l'Union européenne d'atteindre l'objectif fondamental du *développement durable*, il est nécessaire de réfléchir sur le fonctionnement du **Pacte budgétaire** (également en vue de son éventuelle intégration dans les Traités), à la lumière d'une analyse rigoureuse et globale des avantages et des coûts qu'il a impliqué en termes sociaux.

Nous proposons de :

1. Appliquer rigoureusement la « *clause sociale horizontale* », afin de protéger les droits des travailleurs (y compris le droit à la mobilité), notamment dans le cadre de la politique de concurrence et des mesures de libéralisation des marchés. Cette clause doit permettre de définir des conditions minima sur le plan social (sur le modèle de la « *garantie pour la jeunesse* »), en obligeant les pays à mettre en œuvre les mesures les plus appropriées pour atteindre les résultats escomptés et réaliser ainsi le

dénommé « *Triple A social* » annoncé par le Président de la Commission Juncker, et dont le contenu devrait être établi au plus vite.

2. Surmonter la distinction dogmatique entre politiques économiques et politiques sociales et définir un « *pacte social pour l'Europe du 21^e siècle* », visant à préserver et renforcer l'économie sociale de marché et à stimuler un développement durable (à tous les points de vue : économique, social, environnemental et institutionnel), apte à permettre aux États et à l'UE dans son ensemble d'atteindre, d'ici 2030, les *Objectifs de développement durable* souscrits par tous les pays européens dans le cadre de l'ONU, en septembre 2015.
3. Mettre en route l'expérimentation d'une **assurance chômage européenne**, déjà envisagée dans le *Rapport des quatre Présidents*¹⁵, que les bénéficiaires puissent reconnaître en tant que contribution directe de l'Union. De nombreuses analyses ont été conduites sur la façon dont un tel mécanisme pourrait fonctionner sans en déverser le coût sur les pays les plus « vertueux » de la zone euro sur le plan fiscal. Nous sommes convaincus que la mise en route d'un tel mécanisme représenterait un signal fort vis-à-vis des tranches de la population européenne qui sont le plus sceptiques envers les avantages de l'intégration européenne.
4. Adopter des programmes articulés de **formation continue des adultes** (par exemple en favorisant et en harmonisant l'action des universités populaires) et **d'éducation des jeunes**, qui puissent les préparer pour un véritable marché européen de l'emploi, accompagné d'une totale portabilité des cotisations sociales. Une formation continue de qualité est indispensable pour faire face aux transformations radicales de secteurs de production tout entiers, révolutionnés par la numérisation, par le passage à l'*industrie 4.0*, par l'économie circulaire, par la décarbonisation des activités socio-économiques.
5. Étendre le *Plan Juncker* aux « *investissements sociaux* » **de longue durée**, notamment en capital humain, de manière à augmenter la résilience des personnes et de toute la société européenne face aux chocs futurs, comme ceux déterminés par l'innovation technologique et par l'automatisation des processus de production.
6. Renforcer les instruments européens, lancés en 2013, pour la **lutte contre le chômage des jeunes**, avec une attention particulière à l'encouragement de l'entrepreneuriat des jeunes.

¹⁵ <http://www.consilium.europa.eu/it/workarea/download.aspx?id=17720>

7. Prévoir, dans le cadre de l'aide aux couches sociales les plus pauvres et à risque d'exclusion sociale, la possibilité d'assurer un **revenu minimum d'insertion**, qui doit être conditionné à des éléments objectifs et à des comportements actifs des bénéficiaires. En aval d'une décision explicite à prendre au niveau de l'Union, un tel revenu peut être financé aussi bien par le budget de l'UE (opportunément alimenté, avec une augmentation de sa capacité), que par les budgets des États, mais toujours géré sous la responsabilité des institutions européennes.
8. Définir des politiques communes en ce qui concerne la **transition vers les énergies renouvelables** et la requalification des centres urbains et des usines de production, de manière à atteindre l'objectif de la décarbonisation au plus tard en 2050. Par conséquent, l'extension du « *Plan Juncker* » (comme cela a été récemment proposé par la Commission européenne) doit être orientée dans cette direction, vers laquelle il faut aussi opportunément diriger la politique de cohésion, avec ses fonds structurels ; de même, il est possible de réformer en profondeur les systèmes fiscaux en faveur de *l'économie circulaire* et de la consommation responsable. Ces interventions peuvent concrètement alimenter un « *green new deal* » (« *nouvelle donne verte* ») vaste et vigoureux, apte à réabsorber, entre autres, les chômeurs provoqués par la crise dans certains secteurs, comme celui du bâtiment.
9. Renforcer, également dans le but de financer quelques-unes des mesures susmentionnées, le **budget de l'UE**, notamment du côté des entrées, avec des *ressources propres* de l'Union. À cet égard, il est essentiel que la **charge fiscale totale reste absolument inchangée** mais soit répartie plus équitablement. Pour les interventions de ce type, il faut tout d'abord prendre en considération les pistes indiquées dans le rapport préparé par le Groupe de travail de haut niveau sur les ressources propres de l'UE, présidé par Mario Monti¹⁶, en pensant à des augmentations ciblées de la taxation sur la consommation (notamment de biens à haute intensité énergétique) et à une réduction des impôts sur les revenus du travail.
10. Approfondir l'idée de transformer le **Mécanisme européen de stabilité** (*MES*, institué en 2012 et considéré comme un « Fonds de secours pour les États »), en un véritable **instrument budgétaire de la zone euro**, doté d'une capacité autonome d'endettement pour faire face aux chocs symétriques (ceux qui frappent toute la zone euro) et asymétriques (ceux qui ne frappent que quelques États membres).

¹⁶ http://ec.europa.eu/budget/mff/hlgor/library/reports-communication/hlgor-executive-summary-recommendations_fr.pdf.

11. Poursuivre une meilleure **coordination entre les systèmes fiscaux nationaux**, afin de réduire la concurrence fiscale qui a pour effet de concentrer la charge fiscale sur les facteurs les moins mobiles de la production, à commencer par l'emploi. Dans ce contexte, il est proposé à l'Union d'entreprendre et soutenir dans le temps une **initiative forte envers les sociétés multinationales**, pour éviter des comportements opportunistes visant à éluder les régimes fiscaux d'État et payer moins d'impôts sur des revenus produits sur le territoire de l'UE. Mis à part les aspects d'illégalité, ces comportements génèrent un sens d'injustice qui alimente le refus, souvent irrationnel, de la mondialisation et de l'intégration européenne dans de vastes secteurs de la population, en plus de déterminer des déséquilibres de revenu injustifiés et injustifiables entre travailleurs salariés, dirigeants et actionnaires.

Les décisions relatives au renforcement du budget de l'UE décrites ci-dessus sont fortement innovantes, sur le plan politique bien avant que sur le plan de la technique fiscale ; elles sont possibles avec les Traités en vigueur mais de toute évidence elles sont difficiles à prendre dans le contexte actuel de tensions et de contrastes entre les gouvernements européens. Toutefois, il faut en discuter intensément puis adopter les décisions qui s'imposent car il ne faut pas oublier que l'une des principales raisons d'être de l'Union européenne (et plus particulièrement de l'union monétaire) concerne l'exploitation des économies d'échelle et des meilleures pratiques élaborées dans son cadre, de manière à augmenter l'efficacité et l'efficience de ses interventions.

C'est pourquoi, souhaitant procéder plus rapidement et dans le cadre budgétaire actuel de l'UE, il est proposé d'utiliser davantage et mieux certains instruments communs tels que les « *project bonds* » (emprunts obligataires pour le financement de projets) prévus par le *Pacte pour la croissance et l'emploi* de juin 2012 et déjà expérimentés. Il s'agit d'instruments qui permettent d'orienter vers des programmes d'infrastructure matérielle et immatérielle, avec des retombées positives sur la création d'emplois stables, la grande masse de capitaux internationaux (y compris les formules de *capital à risque*) constamment à la recherche d'opportunités profitables.

3.4. Gérer les flux migratoires et respecter le droit d'asile

L'Union européenne a réglementé, dans le Traité de Lisbonne, ses politiques relatives à l'asile et à l'immigration, en les appuyant sur les valeurs du respect de la dignité humaine, de l'égalité, de la solidarité, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme. Toutefois, face aux dramatiques vagues d'immigrants (prévues amplement et depuis longtemps) et de demandeurs

d'asile des dernières années, elle a fait preuve d'une remarquable inaptitude à les affronter. Les arrivées croissantes de réfugiés provenant de zones dévastées par la guerre ou de personnes fuyant la faim et les catastrophes environnementales ont créé de graves problèmes internes aux différents pays, déchiré les esprits des Européens et fait ressortir des craintes ataviques qui ont donné lieu à des formes de fermeture.

Nombreux sont ceux qui voient dans les populations étrangères qui ont leurs propres valeurs, cultures et habitudes, une menace pour notre identité et pour notre sécurité ; ainsi, des murs sont dressés, dans la tentative d'arrêter de quelque manière que ce soit le flux des migrants. Là où les politiques gouvernementales sont le plus accueillantes, ce sont souvent les éléments de la population qui se considèrent le plus vulnérables et pauvres à refuser la présence des migrants, au nom de la défense de leur emploi et du droit des Européens à bénéficier en premiers des services sociaux. Cela a contribué à l'importante augmentation de mouvements politiques et idéologiques de nature nationaliste et antieuropéenne, qui d'habitude – de manière très simpliste – sont définis « populistes ».

Les contrastes dans la société européenne et dans les consciences des citoyennes et des citoyens augmentent et risquent de devenir explosifs et de mettre en danger les équilibres démocratiques. La première victime est, bien sûr, l'Union européenne : incapable de favoriser des solutions équilibrées, elle est vue comme une partie du problème ; la deuxième victime est l'esprit de coopération loyale entre ses États membres qui, au contraire, se divisent en un crescendo négatif qui pourrait être fatal.

À cette dérive pernicieuse il faut opposer une politique franchement européenne en mesure de gérer de façon équilibrée le phénomène migratoire complexe et de moduler des formules d'accueil adéquates en même temps que la protection des droits, la promotion du développement humain et l'inclusion. Cette politique doit veiller à aider correctement le développement économique des pays d'où partent les migrants et intervenir pour réduire et éliminer les conflits. Elle doit identifier les capacités réelles d'absorption et d'intégration des migrants sur le territoire de l'UE et se charger d'affronter concrètement les défis multiformes d'une insertion correcte et d'une indispensable inclusion. Elle doit aussi savoir expliquer aux populations européennes les opportunités objectives que représente l'arrivée des migrants.

En effet, il existe plusieurs modèles auxquels il est possible de faire référence, allant du fait de considérer les migrants comme une ressource pour les zones intérieures, dépeuplées et en déclin économique, où ils peuvent devenir un élément de développement, jusqu'à l'élaboration de politiques à « migration circulaire » pour les migrants économiques, en facilitant ainsi l'arrivée de

travailleurs et, par la suite, leur retour dans leurs pays avec la possibilité de maintenir des relations culturelles et financières avec les pays d'accueil.

Dans ce domaine aussi varié, sensible et difficile, voici des propositions concernant ce qui peut être réalisé dans le cadre des Traités en vigueur :

1. Il est nécessaire que l'Union européenne se dote enfin d'une **politique étrangère plus incisive et perceptible** pour agir, en particulier en Méditerranée, également par des interventions extraordinaires, dans les zones de guerre et de crise d'où les réfugiés s'enfuient. À cet égard, il faut considérer les différents systèmes politiques et, par conséquent, la nécessité de différencier l'aide aux gouvernements locaux de celle aux organisations non gouvernementales et en particulier du bénévolat, afin que l'aide aille à ceux qui en ont effectivement besoin.
2. Les **politiques de contrôle aux frontières, d'asile et d'immigration** doivent être : effectivement européennes et communes à tous les États de l'UE ; fondées sur les principes d'**équité et de solidarité** ; appliquées systématiquement et non seulement au moment de l'accueil des réfugiés. Ces politiques doivent en outre être préparées, décidées et appliquées sur proposition de la Commission et adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée et par le Parlement européen.
3. Il faut attribuer à la future *Agence européenne pour l'asile* (aujourd'hui Bureau européen d'appui en matière d'asile, EASO) la compétence pour coordonner les autorités nationales dans l'examen des requêtes des demandeurs et à gérer des **programmes européens de redistribution** sur le territoire de l'UE des bénéficiaires de la protection internationale, en réfléchissant sur la possibilité d'élargir la coordination aux migrants économiques.
4. Les **programmes de réinsertion** doivent être obligatoires pour les États membres et prévoir des **actions pour l'intégration et l'inclusion** et, le cas échéant, pour les rapatriements.
5. Dans ce contexte, il faut adopter une **révision des dispositions du règlement de Dublin**, en toute cohérence avec les principes de solidarité et de répartition équitable des responsabilités, pour aboutir notamment au dépassement du principe de l'État de première entrée.
6. Il est nécessaire de renforcer le **rôle de la Cour de Justice** en matière de protection des droits fondamentaux de l'UE.
7. Il faut étendre le **mandat aux délégations de l'UE** dans les pays non-membres de l'Union, aux fins de la coordination des missions diplomatiques et consulaires des États membres, notamment dans le domaine des politiques de coopération au développement, d'immigration et d'asile.

8. Une **étude d'impact** sur le **principe dénommé du droit du sol** (*ius soli*) doit être lancée, afin d'en évaluer l'adoption en tant que règle commune au sein de l'Union.
9. Il faut également analyser la possibilité de **renforcer la politique de l'UE pour la coopération au développement et la politique de l'aide alimentaire** et d'utiliser la procédure législative ordinaire pour l'adoption des mesures urgentes en cas d'afflux imprévu de migrants.

3.5. Améliorer la sécurité et investir dans la défense

Du point de vue des dépenses militaires et de la **sécurité extérieure**, les États membres de l'UE ont dépensé, en 2015, 270 milliards de dollars (un pourcentage de 1,6 % du PIB), moins de la moitié de ce qu'ont dépensé les États-Unis (600 milliards, 4,4 % du PIB). L'engagement pris au sein de l'OTAN d'atteindre un chiffre égal à 2 % du PIB impliquerait une augmentation de la charge d'environ 70 milliards de dollars pour les États de l'UE. Il serait possible de limiter ces coûts et d'obtenir un bénéfice politique consistant en exploitant à fond les économies d'échelle découlant de la mise en place d'une véritable politique de défense commune européenne et non de la simple somme de 28 (ou 27) défenses nationales (en réalisant la coopération structurée permanente prévue aux articles 42 et 46 TUE).

Il est difficile d'apercevoir des changements dans l'approche européenne. Quelques signes sont par ailleurs en train de se manifester, d'autant plus que l'annonce des orientations du nouveau président des États-Unis met les Européens face à la nécessité de passer de la « dépendance » des USA à une « interdépendance », avec l'objectif de réaliser une autonomie européenne dans le domaine des satellites et des nouvelles technologies.

Toutefois, pour remédier à la **paralysie substantielle de l'Agence européenne de défense**, après douze ans de vétos intergouvernementaux, il faut une conduite plus ferme et une capacité de coaguler le consentement des gouvernements qui, à ce jour, fait encore défaut. De même, parler d'une industrie militaire européenne efficace est très difficile en l'absence d'une véritable politique industrielle européenne ou d'une coopération effective entre les gouvernements des États membres de l'UE dans le secteur de la production et de la vente d'armes, où il n'existe pas de forme sérieuse de contrôle au niveau de l'Union.

Dans ce domaine, les propositions sont les suivantes :

1. Pour le moment, il est inimaginable d'avoir une armée européenne unique qui remplace les différentes armées nationales ; il faut, de façon plus réaliste, penser à des **structures militaires européennes** qui

cohabitent avec les armées nationales actuelles. Une structure de ce type peut, par exemple, prendre la forme d'un « **état-major européen** » au commandement de forces armées suffisantes pour gérer et porter à terme les opérations de maintien et consolidation de la paix qui sont décidées au niveau de l'UE ainsi que celles menées à la demande des Nations Unies.

2. Il faut utiliser l'instrument de la *coopération structurée permanente*, qui permet de programmer et mettre au point en commun des capacités militaires, y compris la réaction à des attaques informatiques et le transfert de la gestion de crises spécifiques à un groupe d'États membres, dans l'optique d'intégrer le Traité *Eurocorps* - que l'Italie n'a pas encore ratifié - dans les Traités européens.
3. Il faudrait réfléchir à la création d'une **académie militaire européenne**, en mesure de former les officiers pour un système européen de défense, opérant sur la base de règles stratégiques communes.
4. Il est indispensable d'entamer une **standardisation des armements**, nécessaire pour réduire les coûts et pour rendre plus efficaces les structures militaires européennes et mettre sur pied une véritable politique industrielle européenne dans le secteur militaire.

Les craintes des Européens sont principalement concentrées sur la **sécurité intérieure** face au terrorisme international qui s'inspire à des haines ancestrales et à des matrices de fondamentalisme islamique. Cela s'est vu, entre autres, lors des attentats des derniers mois en France, Belgique et Allemagne et encore avant en Espagne et au Royaume-Uni, attentats perpétrés pour la plupart par des citoyens et des résidents européens. L'Union européenne a fait preuve, encore une fois, de graves lacunes et de limites déconcertantes dans son action. Cela dépend, en grande partie, de **l'insuffisance des Traités européens actuels** ; mais il est possible de faire davantage, également sur la base de ces Traités, et de mieux organiser les instruments de coopération dans le domaine judiciaire, entre les forces de police et les services du renseignement.

La réalité de ces dernières années, avec le massacre mafieux de Duisburg en 2007 d'abord, et maintenant avec le terrorisme, a mis en exergue en particulier le fait que le *Parquet européen* (prévu par l'art. 86 du TFUE) ne peut pas limiter sa compétence à la garantie de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, mais qu'il doit opérer également pour **l'application effective du droit pénal** et en défendant nos libertés fondamentales et notre sécurité. Cette compétence supplémentaire devrait être essentiellement un pouvoir d'initiative, de coordination et d'efficacité procédurale ; répondre à une

exigence d'actualité immédiate dans la **lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée**.

Sur ce terrain, l'Union a déjà élaboré des listes européennes de terroristes, institué le *Mandat d'arrêt européen* et créé le *Coordonateur européen pour la lutte contre le terrorisme* ; en outre, la Cour de Justice est compétente pour tous les litiges concernant ces listes. Il existe donc déjà une marge considérable pour une initiative plus efficace de l'UE dans la lutte contre le terrorisme mais il est nécessaire, et urgent, que le *Parquet européen* soit créé avec une compétence étendue à des crimes graves foncièrement transfrontaliers comme ceux de la criminalité organisée et du terrorisme internationaux. À regarder de près, aujourd'hui, en Europe nous nous trouvons dans la même situation que celle qui conduisit les États-Unis, pendant le prohibitionnisme, à se doter d'une police fédérale (FBI) et de procureurs fédéraux pour enquêter et poursuivre les crimes sans les limites de juridiction des polices de ses différents états.

Pour ces motifs, nous proposons :

1. L'institution d'un *Parquet européen* avec des compétences étendues, indépendant, organisé auprès de la Cour de Justice de l'UE. Le Traité de Lisbonne prévoit déjà qu'il puisse être créé à travers la méthode de la *coopération renforcée*. Nous proposons que le Procureur européen dispose d'un procureur adjoint dans chaque État membre et soit doté de compétences spécifiques pour enquêter sur différentes formes de crimes transfrontaliers : les fraudes contre les intérêts financiers de l'Union, la criminalité organisée, le terrorisme international.
2. La création d'une *Agence du renseignement* au niveau de l'UE et un renforcement adéquat du rôle d'*Europol* et d'*Eurojust*, qui doivent être soumises à un contrôle démocratique de la part du Parlement européen.

4. LANCER LA RÉFORME DE L'UNION EUROPÉENNE

Comme le démontrent les propositions présentées jusqu'ici, beaucoup de choses peuvent être faites sans intervenir sur les Traités en vigueur. Toutefois, nous considérons qu'une **réforme vraie et profonde du système de l'Union est inévitable**.

Une analyse linguistique du Traité sur l'Union européenne offre un tableau de l'utilisation des termes. Plus particulièrement, la liste des cent premiers mots par fréquence d'utilisation permet de mettre en exergue les termes qui sont le

plus souvent utilisés et de réfléchir sur les raisons des choix qui les sous-tendent.

Aux **quatre premières places** – mis à part l'évident qualificatif « *européen* » et le terme polyvalent « *membres* » - il y a, en ordre de fréquence : « *Union* », « *Conseil* », « *États* » et « *sécurité* ». Le terme « *Union* » est répété 226 fois, le terme « *Conseil* », 189 fois, le terme « *États* », 105 fois et, enfin, le terme « *sécurité* », 80 fois.

En considération des implications politiques et juridiques de ces quatre termes, leur fréquence élevée dans le texte laisse transparaître une approche intergouvernementale marquée du Traité en question. Le *nuage* transmet, en effet, l'idée d'une « **union d'États** », le plus souvent gouvernée par le Conseil (ou par le Conseil européen) plutôt que par ses autres institutions, qui devrait s'occuper de la sécurité – la sienne et celle de ses citoyens – beaucoup plus de ce qu'elle fait en réalité dans son action.

Par conséquent, malgré l'extrême visibilité de l'intégration européenne dans le domaine économique et des initiatives communes correspondantes, l'analyse linguistique du TUE ne confirme pas du tout une concentration des efforts correspondante dans son texte. De même, il apparaît évident que le Traité sur l'Union européenne régit un système substantiellement intergouvernemental qui a les **États, et non les citoyens, en tant que sujets principaux**. D'ailleurs, aujourd'hui, l'opinion la plus répandue est que les premiers ont démontré de ne plus être en mesure de fournir de véritables solutions aux défis actuels, alors que les seconds semblent avoir perdu la confiance dans les institutions et dans les dynamiques de l'Union elle-même.

Le système européen, ses mécanismes et ses liturgies montrent désormais de nombreuses incongruités. Nombre d'entre elles dépendent de son approche initiale, qui n'a jamais été véritablement dépassée par les nombreuses modifications qu'ont successivement subies les Traités, et qui induisent les Européens à douter de la pleine légitimité démocratique de l'Union européenne. D'autres sont devenues évidentes, au cours des dernières années, par effet de la séquence dévastatrice de crises : financière, économique, sociale et politique.

Mis sous pression par les urgences et dans l'intention d'affronter la situation et de résoudre la crise, le **Conseil européen** a progressivement évoqué à soi la plupart des pouvoirs décisionnels, allant également au-delà des missions qui lui étaient attribuées par les Traités, mais sans être capable de donner les réponses nécessaires aux défis actuels. Dans cette Union européenne qui ne nous satisfait pas, s'est ainsi affirmée une répartition des pouvoirs essentiellement différente de ce que nous suggère le texte des Traités et, de toute manière, inadéquate.

Quelques exemples :

- une sorte de **déparlementarisation progressive** est en cours, qui renforce la perception de l'électorat et des opinions publiques de ne pas influencer sur les décisions, ainsi que d'une faible importance du Parlement européen ;
- au sein du Parlement européen lui-même le **poids des délégations nationales** (ou du moins de certaines d'entre elles) a inéluctablement augmenté de même que l'influence des intérêts gouvernementaux et locaux ; cela a été constaté également dans la position complaisante qu'il a assumée au sujet du *Cadre financier pluriannuel 2014-2020* du budget de l'UE ;
- la perception de la pleine légitimité politique et démocratique de la Commission ne s'est pas améliorée. La **méthode des « Spitzenkandidaten »**¹⁷ pour le choix de son président n'a pas servi pour donner une dimension plus appropriée à ses relations avec le Parlement européen ;
- la Commission a également laissé se dissiper ses **pouvoirs d'initiative**, en réduisant visiblement le nombre de propositions législatives clé ; en outre, au cours des trois dernières années, elle est apparue timide jusque dans sa fonction de « **gardienne du droit de l'UE** », comme le démontrent tant la récente diminution importante des procédures pour la violation des réglementations de l'Union, que les vives critiques à son double rôle d'organe politique et de garante des règles ;
- **l'échec substantiel de l'Initiative citoyenne européenne (ICE)**, nous force à nous interroger, d'une part, sur le sens actuel et sur les limites de l'option traditionnelle de réserver à la seule Commission le pouvoir d'initiative législative et, d'autre part, sur les modalités pour impliquer les représentants des citoyennes et des citoyens dès le début dans le processus de décision ;
- le Conseil tend, de plus en plus souvent, à faire fonction d'instance dans laquelle les **positions nationales les plus puissantes empiètent sur celles moins incisives**, en contradiction aussi bien avec l'esprit « communautaire » préconisé par les Traités, qu'avec la vocation potentielle du Conseil lui-même à évoluer en tant que véritable « chambre des États » de l'Union européenne ;

¹⁷ En d'autres termes, le choix et l'indication, de la part des forces politiques européennes, de leurs candidats respectifs à la présidence de la Commission européenne, au moment de la présentation des listes électorales pour le renouvellement du Parlement européen, avant le début d'une nouvelle législature.

- la **Banque centrale européenne** a lancé des initiatives innovantes mais son action continue d'être conditionnée par les limites qui découlent de l'interprétation que de nombreux États donnent à la discipline de l'union économique et monétaire ; des limites que les citoyens et les marchés ne comprennent et ne partagent pas toujours ;
- la **Cour de justice**, aussi rigoureuse soit-elle dans l'application des normes de l'UE, semble avoir perdu cet élan innovateur audacieux qui, dans le passé, avait permis à sa jurisprudence de constituer également une source de droit indispensable, particulière et courageuse.

4.1 Pour une réforme transparente et participative

Une réforme des Traités est difficilement imaginable à court terme pour deux raisons principales, aussi importantes l'une que l'autre. Premièrement, il faudrait que le changement des politiques économiques et sociales selon les lignes sus-indiquées produise les résultats espérés en termes d'amélioration de la qualité de vie des Européens, et notamment de ceux qui vivent dans les pays dans lesquels le sentiment antieuropéen augmente. Deuxièmement, il faut bien préparer cette réforme, avec un engagement et un dialogue constant, réel et ouvert avec les citoyennes et les citoyens de l'Union, avec les associations qui représentent la société civile et avec les forces politiques européennes. Dans cet esprit, nous ne partageons pas l'idée de séparer les rencontres, d'un côté celles entre les représentants des institutions et de l'autre côté, celles entre les organisations de la société civile, à l'occasion des événements organisés à Rome pour le sixième anniversaire des Traités de 1957.

La méthode habituelle, avec la priorité donnée aux accords entre les gouvernements, ne semble plus adaptée aux temps actuels et moins encore au futur. De même, la méthode de la *Convention* risque de ne pas répondre aux attentes, étant convoquée indépendamment d'un véritable débat européen. Nous pensons qu'il ne suffit pas de définir les éléments d'un projet de réforme du système de l'Union, opération réalisable également à l'aide de groupes d'experts compétents pour les différentes matières. Nous sommes convaincus, en revanche, qu'il est indispensable de procéder de manière **pleinement transparente et participative**.

Pour définir le futur de l'Union, il faudra un **débat articulé** qui implique les citoyens, les mouvements d'opinion, les partis politiques et qui stimule les gouvernements des États, les Parlements nationaux, les assemblées législatives régionales et le Parlement européen, avec un dialogue entre des délégations parlementaires. Il faut avoir un débat approfondi et ne pas fuir le contradictoire avec les eurosceptiques et les eurocritiques, aujourd'hui apparemment très nombreux. **L'information la meilleure et la plus**

capillaire doit être garantie, autant au sujet de la méthode qu'au sujet des contenus. À titre d'exemple, un lieu idéal pour lancer ce type de débat pourrait être constitué par les universités, en encourageant les occasions de confrontation structurée, ouvertes aux citoyennes et aux citoyens et à la société civile.

En aval, il doit y avoir le travail de rédaction du nouveau Traité qui doit avoir **le Parlement européen en son centre**, dans un dialogue constant avec les parlements nationaux, travail sur lequel il faut maintenir la plus grande transparence et publicité. Il y aura ensuite l'étape de la délibération et celle des ratifications, selon les procédures constitutionnelles de chacun des États adhérant au Traité. Pour terminer, un verdict populaire est incontournable et il aura lieu à travers des *référendums* dans tous les pays, à réaliser simultanément. Du reste, l'instrument du référendum est déjà obligatoire dans de nombreux pays membres et il est politiquement inévitable dans d'autres. Lors du référendum, les citoyennes et les citoyens s'exprimeront explicitement sur le nouveau système fédéral européen, sur ses règles constitutives et fondantes et sur le dépassement de la dimension des États nationaux actuels.

Il s'agirait de consultations populaires tout à fait inédites. Si la phase préparatoire s'avère suffisamment captivante et efficace, le corps électoral qui sera appelé à s'exprimer sera, à ce moment-là, plus consciemment « européen », grâce aussi aux débats et aux parcours identitaires mis en exergue dans le présent rapport.

4.2 Vers une fédération européenne

Aucun État européen ne peut rêver de réussir à affronter seul les **grands défis mondiaux** : la mondialisation des échanges et/ou les possibles crises économiques et financières mondiales ; les inégalités et la pauvreté, le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les politiques énergétiques ; les dynamiques des marchés financiers, la fiscalité et son évasion ; les flux migratoires croissants, les politiques de l'asile et de l'intégration ; la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale. Et aucune entreprise européenne, tablant uniquement sur les faibles ressources et les politiques nationales, ne peut entrer en concurrence avec succès contre les géants de l'économie globale.

L'objectif, le but explicite de la prochaine réforme ne peut être qu'une *fédération européenne* : non pas un super-État, mais une **Communauté fédérale**. Il est difficile, probablement impossible, d'y parvenir en amendant les Traités actuels : il faut élaborer un **nouveau Traité** qui donne à cette entité des compétences exclusives adéquates, dans tous les secteurs où l'action individuelle des États apparaît inadéquate, en définissant un véritable système

constitutionnel qui lui permette de les exercer avec efficacité et méthode démocratique.

À titre d'exemple, nous rappelons que l'**architecture institutionnelle** possible d'une fédération européenne est généralement synthétisée comme suit :

- un niveau fédéral doté des **compétences exclusives nécessaires** dans tous les secteurs dans lesquels l'action individuelle des États apparaît inadéquate ;
- un **Parlement européen ayant pleins pouvoirs législatifs** (y inclus un droit d'initiative, en cas d'insuffisance de la Commission), à exercer conjointement avec une « Chambre des États » constituant l'évolution du Conseil actuel ;
- la **Commission ayant les fonctions d'un véritable gouvernement européen**, connecté par un lien démocratique et fiduciaire au Parlement européen ;
- le **Conseil européen** lié à son rôle d'instance éminente qui débat et indique les orientations stratégiques, enceinte de débats semestriels sur les grandes priorités politiques ;
- des formes adéquates d'**implication des Parlements nationaux** et des assemblées législatives régionales des différents États fédérés ;
- un **budget fédéral** ayant une dimension cohérente avec les objectifs communs et dont les entrées sont des impôts européens.

Ces modifications du cadre constitutionnel devront être accompagnées par l'introduction d'une véritable **citoyenneté européenne fédérale**, détachée des citoyennetés nationales et dotée d'un **ensemble autonome de droits, même sociaux**. Parmi ces derniers, il faudrait envisager et financer à travers un budget fédéral, aussi bien le droit à un revenu minimum d'insertion et de dignité que des niveaux minima communs de prestations sociales.

Il est nécessaire de débattre au sujet de la dénommée « **Europe à plusieurs vitesses** » pour bien préciser ce que cette notion ambiguë et générique veut désigner : s'agit-il d'une Europe *à la carte* (dans laquelle chaque membre adhère à ce qui lui convient le mieux), susceptible d'accélérer la désagrégation ou suggère-t-on une *en cercles concentriques*, où l'on procède à l'intégration plus étroite d'un groupe d'États, en laissant aux autres la possibilité d'adhérer plus tard (dans cette perspective, **la zone euro** pourrait constituer l'avant-garde, d'abord dans les secteurs économique et social, pour s'étendre ensuite progressivement vers d'autres matières, comprenant la sécurité et la défense).

Cependant, il est évident qu'il est impossible de concevoir des politiques européennes à caractère purement fédéral sans les moyens financiers adéquats permettant de les mettre en œuvre. Ceux qui se plaignent de l'insuffisance de

la réponse européenne à la crise économique mondiale, en la comparant, par exemple, à celle des États-Unis, ne devraient jamais oublier que l'UE a un budget égal à moins de 1 % de son PIB, alors que le budget fédéral des USA représente 25 % de leur PIB. Nous avons donc besoin d'un **budget de nature fédérale**, financé par le biais d'**impôts de l'UE remplaçant rigoureusement les impôts nationaux correspondants**. Dans une perspective fédérale, le budget de l'UE devra avoir des fonctions principalement d'allocation, en vue de garantir des biens publics communs de dimension européenne, comme cela a été récemment suggéré dans le *Rapport du groupe de travail de haut niveau sur les ressources propres de l'UE*.

À la lumière de ce qui précède, les propositions sont les suivantes :

1. Construire un **forum commun de débat** au niveau européen, qui associe, d'une part, tous les parlements et les assemblées législatives régionales des États membres de l'UE avec le Parlement européen¹⁸ et, d'autre part, les citoyennes et les citoyens européens pour :
 - définir les éléments d'une **procédure électorale uniforme** pour les élections européennes¹⁹, qui soit par la suite adoptée par le Parlement européen et prévoie l'obligation de **listes transnationales**, lorsque les partis en lice se réfèrent au même groupe politique au sein du Parlement européen. À ce propos, nous suggérons que les 73 sièges qui reviennent actuellement au Royaume-Uni et qui deviendront vacants soient attribués à ces listes transnationales, comme cela a été proposé par les gouvernements italien et belge ;
 - reconnaître au **Parlement européen un rôle substantiellement constituant**, en lui confiant la mission de débattre et de travailler (en dialoguant avec les Parlements nationaux et les assemblées législatives régionales) à un projet de réforme organique des Traités en vigueur, à soumettre à des **débats publics dans le cadre de la société civile** et ensuite à la signature et à la **ratification de la part des États** ;
 - prévoir une consultation populaire, à travers des **référendums** organisés à cet effet dans tous les pays, qui doivent avoir lieu **simultanément**. Il doit s'agir de référendums constructifs, en vue de

¹⁸ Si la volonté est de procéder rapidement, en aval de 2017 et de ses importants rendez-vous électoraux aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, dans la République Tchèque et en Italie, un tel débat pourrait coïncider avec le soixante-dixième anniversaire du Congrès de l'Europe de La Haye qui s'était déroulé du 7 au 10 mai 1948 avec la participation d'importants dirigeants européens et au cours duquel le Conseil de l'Europe avait été conçu.

¹⁹ Idéalement, déjà pour celles qui sont prévues en mai 2019 ; cf. la note précédente.

soumettre le choix de faire entrer son pays dans une nouvelle entité fédérale européenne, en dépassant la dimension purement nationale (un référendum pour « entrer » dans un système nouveau, et non pour « sortir », en laissant à d'autres ce qui avait été édifié ensemble).

2. la future **fédération européenne doit être compréhensible** pour les citoyennes et les citoyens, en répondant – d'une façon appropriée à décider démocratiquement – aux schémas propres de ce système.

À son intérieur, il faudra en outre **exclure toute forme de non-participation (*opting out*)** et réfléchir à l'opportunité de maintenir le droit de retrait. En revanche, il serait possible de prévoir la **possibilité d'une application différenciée des réglementations communes**, à travers des mesures de transition quand l'uniformité de l'application rencontre des difficultés spécifiques pour certains destinataires.

« PLUS D'INTÉGRATION EUROPÉENNE : LE CHEMIN À PARCOURIR »

ROME, le 14 SEPTEMBRE 2015

DECLARATION COMMUNE

Nous, Présidents de la Camera dei deputati italienne, de l'Assemblée nationale française, du Bundestag allemand et de la Chambre des députés du Luxembourg, qui exerce à présent la présidence du Conseil de l'UE et la présidence de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, **sommes convaincus qu'il faut donner un nouvel élan à l'intégration européenne.**

En tant que Présidents d'assemblées parlementaires nationales, dont les membres représentent la volonté populaire exprimée à travers des élections démocratiques, nous nous engageons à contribuer à ce processus et à valoriser le rôle incontournable des Parlements.

Nous croyons que plus d'Europe, et non moins d'Europe, est nécessaire pour relever les défis qui nous attendent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'Union européenne et son évolution ont sans aucun doute été une histoire à succès. Ses objectifs initiaux en tant que projet de paix et de prospérité étendue à toute l'Europe ne sont pas moins actuels aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsque le Traité de Rome a été signé en 1957. En outre, l'Union, un espace économique d'une importance mondiale, au sein duquel la démocratie, les libertés fondamentales, les droits et la sécurité sont garantis, a exercé, et continue d'exercer, une grande influence politique au niveau international.

Cependant, l'Union est aujourd'hui confrontée à des défis extraordinaires : la crise impliquant des migrants et des réfugiés la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale, la menace d'un changement climatique irréversible, une croissance insuffisante et des taux élevés de chômage, des inégalités grandissantes avec pauvreté et privations matérielles dans plusieurs États membres, la crise économique et financière, la criminalité et le terrorisme internationaux, ainsi qu'une incapacité perçue à répondre aux préoccupations et aux besoins des citoyens. Cette perception contribue à la désaffection croissante des électeurs, à l'intolérance envers les migrants et d'autres minorités et au ressentiment à l'égard des institutions nationales et européennes, tous facteurs qui minent la cohésion sociale.

En dépit des réformes d'envergure mises en œuvre au cours des cinq dernières années, ces problèmes ont fait apparaître certains aspects critiques de la construction et du fonctionnement de l'Union économique et monétaire, tout

comme la nécessité d'approfondir l'intégration politique européenne. Il faudra du courage et du pragmatisme pour avancer vers un partage de souveraineté au niveau européen.

Aucun pays européen ne peut défendre efficacement ses intérêts dans un monde globalisé, ni relever les défis au sein de l'Europe et ailleurs dans le monde, en agissant seul. Notre but commun est une Union européenne plus forte et plus intégrée, ainsi qu'il est affirmé dans le Traité sur l'Union européenne.

Nos citoyens ont besoin d'une Europe plus forte, d'un projet fondé sur le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine et sur les principes de l'état de droit, de l'économie sociale de marché, de la cohésion économique et sociale, de la solidarité entre les États membres et de la croissance durable. Notre priorité pour l'avenir immédiat doit être de répondre aux exigences de nos citoyens, en mettant en œuvre des politiques efficaces aux niveaux national et de l'UE afin de stimuler la croissance, la compétitivité et l'emploi, particulièrement l'emploi des jeunes, tout en luttant contre l'exclusion sociale et la discrimination et en promouvant la justice et la protection sociales.

Nos partenaires souhaitent une Europe plus forte pour faire face à la grande instabilité qui entoure notre continent – notre voisinage étant en plein bouleversement, au sud comme à l'est. Il est clair que quand l'Europe agit, comme lorsqu'elle a servi d'intermédiaire pour l'accord historique avec l'Iran, elle peut jouer un rôle majeur. Dans un monde globalisé, l'Europe peut être un acteur clé si elle parle avec une seule voix et agit de manière unie.

Nous croyons qu'une plus grande intégration politique est nécessaire.

Une plus grande intégration politique – en ligne avec le principe de subsidiarité - est nécessaire pour surmonter les faiblesses qui existent au cœur même de l'Union européenne et de l'Union économique et monétaire, et doter l'Europe de la vision dont elle a besoin pour éviter de buter sur une urgence après l'autre. Ces faiblesses ont été mises en lumière par la gestion de la crise économique et financière – y compris dans le cas de la Grèce – et par le risque réel de produire, malgré la reprise, une « génération perdue » dans certains États membres.

Le moment que nous vivons offre l'occasion d'avancer sur le chemin de l'intégration politique européenne, qui pourrait amener à une union fédérale d'États.

En outre, une plus grande intégration permettra à notre continent d'aborder avec succès des problèmes globaux tels que les déplacements forcés et les flux migratoires croissants, le changement climatique, la montée des conflits et du

terrorisme, l'instabilité sur les marchés monétaires et financiers, la concurrence de la part des économies émergentes et la nécessité de diversifier et de coordonner les sources énergétiques.

Il ne faudrait pas que le processus d'intégration en cours soit limité au domaine de la politique économique et financière, au marché intérieur et à la politique agricole. Il devrait inclure toute matière ayant trait à l'idéal européen, la dimension sociale et culturelle tout comme la politique étrangère, de sécurité et de défense.

Pour mieux répondre aux soucis des citoyens, les représentants des peuples dans les Parlements nationaux doivent aussi expliquer plus clairement à leurs concitoyens comment les institutions européennes fonctionnent, et illustrer quelles sont les perspectives de l'Union à moyen et long terme.

Nous croyons qu'il faut renforcer l'Union économique et monétaire (UEM) et sa dimension sociale.

Nous croyons que nous devons compléter l'UEM en créant une véritable union financière et fiscale, mais que nous devons également renforcer les institutions qui la supervisent et œuvrer pour assurer une responsabilité et une légitimité démocratique authentiques, instaurant ainsi la stabilité et la prospérité auxquelles aspirent les citoyens de la zone euro. Il faut plus d'ambition pour réaliser une UEM véritable et pleinement opérationnelle, y compris en renforçant davantage et en intégrant la dimension sociale à tous les niveaux du cadre de gouvernance de l'UEM.

Par conséquent, nous saluons – en tant que base pour le débat à venir – l'initiative commune des Présidents de la Commission européenne, du Conseil européen, du Parlement européen, de l'Eurogroupe et de la Banque centrale européenne ayant pour objet la réforme de l'UEM.

Dans ce contexte, il faudrait poursuivre le transfert de plus de pouvoirs aux institutions de l'UE. Pour atteindre cet objectif, un rôle élargi des Parlements nationaux dans la prise de décision de l'UE s'avère nécessaire.

Nous croyons qu'une plus grande adhésion à la vision des pères fondateurs est nécessaire.

Tel qu'envisagé par les pères fondateurs de l'Union européenne, il est essentiel que les pays des Présidents signataires de la présente Déclaration, conjointement avec toutes les forces motrices du processus d'intégration européenne, demeurent conscients de leur responsabilité historique spéciale.

Nos pays, qui ont les mêmes obligations et les mêmes droits que tous les autres pays membres de l'UE, sont tenus, de par leur expérience de plusieurs

décennies dans la construction du projet européen, à injecter un nouvel élan dans le processus d'intégration.

Puisque tous les Parlements nationaux des États membres de l'UE ont une contribution à apporter et jouent en effet un rôle de premier plan, nous pensons que d'autres événements subséquents pourraient être organisés pour présenter cette Déclaration commune et lancer un débat autour de propositions concrètes visant à renforcer l'Union, à partir de la prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne qui aura lieu à Luxembourg en mai 2016. La présente Déclaration est ouverte à la signature de la part des Présidents de toutes les assemblées parlementaires des États membres de l'UE, et sera transmise aux institutions de l'Union européenne.

POST-SCRIPTUM : VOUS NE SAVIEZ PEUT-ÊTRE PAS QUE...

L'Union est l'Europe que nous vivons tous les jours. Elle est entrée dans notre quotidien depuis des décennies et nous l'ignorons souvent. Peut-être par habitude ou parce que nous ne nous sommes pas rendu compte de la dimension réelle, concrète de l'Europe. À force d'entendre parler de disputes au sujet des « zéro virgule » et de la crise, l'Europe est apparue, de plus en plus, avec un visage marqué par la complexité des institutions, des sommets politiques, des financements souvent mal utilisés ou perdus, des contraintes trop nombreuses. Au contraire, il existe aussi un autre visage, celui de l'Europe proche de nous, faite de résultats concrets qui ont changé, en mieux, de nombreux aspects de notre vie et nous ont rapprochés en tant qu'Européens. Voici une « compilation » de cette Europe compréhensible, concrète et amie. Quelques exemples, pris un peu au hasard mais certainement tangibles, pour réfléchir et nous faire comprendre que, même si ses systèmes de fond et ses mécanismes sont à réformer, l'Union européenne n'est absolument pas à « jeter ».

- *Parce que nous avons **l'Euro et la carte européenne d'assurance maladie** (CEAM) dans notre portefeuille. Avec l'Euro, lorsque nous voyageons nous n'avons pas besoin de changer de monnaie et de payer des commissions. Avec la CEAM lorsque nous voyageons nous avons droit aux soins de santé hospitaliers dans tous les États de l'Union.*
- *Parce que nous ne voulons pas payer les **emprunts pour l'achat de notre maison et de notre voiture** à des taux d'intérêt trop élevés comme cela était le cas dans les années 1990. Grâce à l'action de la BCE, par exemple, nous pouvons acheter une voiture avec un prêt presque à taux zéro.*
- *Parce que nous avons la **nourriture la plus sûre et contrôlée** du monde ; avec un peu de patience mais en toute transparence, vous pouvez lire au supermarché – mais aussi au marché du quartier – d'où vient l'aliment que vous achetez, voir sa traçabilité.*
- *Parce que l'Europe est le Sherlock Holmes du contrôle de l'alimentation. Si quelque chose ne va pas, il y a un système d'alerte rapide qui permet dans toute l'Union, à travers un échange d'informations, de bloquer le produit à risque. Maintenant l'étiquetage veille également à nos allergies.*
- *Parce que nous avons **les jouets avec le label CE** qui garantit les conditions de sécurité les plus élevées pour nos enfants : de l'emballage aux substances chimiques utilisées. Là aussi nous avons les normes les plus élevées au monde.*
- *Parce que si nous avons acheté un **produit défectueux**, nous pouvons demander de le remplacer et nous avons droit à 2 ans de garantie, si l'achat est effectué en ligne, nous*

pouvons le rendre dans les deux semaines et il existe une protection extrajudiciaire en cas de litiges entre consommateurs et entreprises.

- *Parce que si **nous voyageons en avion mais aussi en bateau**, en cas de retard ou d'annulation, nous avons le droit d'être remboursés.*
- *Parce qu'avec l'Europe nous pouvons **financer également nos idées**. Par exemple, avec « Europe créative » pour des cinéastes, des musiciens, des acteurs ou des écrivains qui veulent élargir leur public mais aussi protéger l'environnement avec des projets « LIFE ».*
- *Parce que quand nous nous trouvons à l'étranger et qu'il n'y a pas d'ambassade de notre pays nous pouvons demander de l'aide à n'importe quelle représentation d'un pays de l'UE.*
- *Parce qu'à partir de juin 2017 avec notre portable nous pourrons téléphoner, envoyer des SMS et utiliser les données **sans frais additionnels** entre un pays et l'autre de l'Union.*
- *Parce que nous avons un **numéro unique pour les urgences** dans toute l'Union : le 112.*
- *Parce que nous avons des jeunes qui, depuis trente ans, veulent participer au **programme Erasmus**. Quatre millions de jeunes se sont formés en étudiant pendant un certain temps dans un autre pays de l'Union en élargissant leurs horizons linguistiques, culturels et leurs possibilités d'emploi et de carrière.*
- *Parce que nous pouvons utiliser « **Eures** », le portail européen pour la mobilité professionnelle, pour chercher un emploi.*
- *Parce qu'en fin de compte, le travail des « eurobureaucrates » ne coûte à chaque citoyen européen que 1,40 euro par mois, soit un kilo de pommes ou un litre de lait.*
- *Parce que pour construire tout cela et bien plus encore depuis plus de SOIXANTE ANS, la Communauté d'abord et l'Union ensuite nous garantissent la **paix**.*